



Rapport d'activité 2009-2010

*Soumis au Conseil fédéral du 13 janvier 2011
en vue de son adoption à l'Assemblée générale du 9 février 2011*

FORMIRIS

35 rue Vaugelas - 75015 Paris - Tél : 01 53 68 60 00 - Fax : 01 53 68 60 01
Association Loi 1901 - Siret 784263501-00057- Code NAF : 9499 z

SOMMAIRE

Introduction	4
I - Vie associative	5
I-1 Vie des instances	5
Assemblée générale	5
Conseil fédéral	5
Bureau fédéral	5
Commission fédérale du plan de formation	6
Commission fédérale administrative et financière	7
I-2 Ligne stratégique fédérale	9
Politique de formation fédérale	9
Evolution des services fédéraux	10
Accord de groupe	12
Relations avec le ministère de l'Éducation nationale	13
II - Activités opérationnelles	14
II-1 Fonction formation et accompagnement	14
Veille, développement, prospective	14
Conduite et suivi du plan national concerté	19
Accompagnement et conseil en formation	27
Information et communication	29
Gestion administrative et financière	30
II-2 Fonctions supports	31
Ressources humaines	31
Comptabilité	31
Informatique et Moyens logistiques	33
Communication et Documentation	34
Assistance et Conseil	35
III - FORMIRIS, organisme national de l'Enseignement catholique	37
III-1 Protocole de fonctionnement SGEC-FORMIRIS	37
III-2 Activités des responsables de mission auprès du SGEC	37
III-3 SOLFEGE	39

ANNEXES

Annexe 1 :	Rapport d'orientation 2010-2011	A1
Annexe 2 :	Budget global de programmation 2010-2011	A2
Annexe 3 :	Présentation des missions FAR en 2009-2010	A3
Annexe 4 :	Liste des groupes de pilotage du PNC en 2009-2010	A4
Annexe 5 :	FORMIRIS mise sur l'Europe	A5
Annexe 6 :	Textes de références des évolutions des missions d'enseignement	A6
Annexe 7 :	Parcours BEP-ASH : nombre de stagiaires - année transitoire 2009-2010	A7
Annexe 8 :	Enseignants formés au CAPA-SH - 2009-2010	A8
Annexe 9 :	Titre de formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques : point d'étape sur la mise en œuvre	A9
Annexe 10 :	Préparations aux concours 2010 : répartition des candidats par AT	A10
Annexe 11 :	CAFEP - évolution postes et admis - 1997-2010	A11
Annexe 12 :	CAER PC- évolution postes et admis - 1997-2010	A12
Annexe 13 :	ETP - résultats aux concours - formation écrit-oral - 2009-2010	A13
Annexe 13bis :	ETP - résultats aux concours - aide à l'oral - 2010	A14
Annexe 14 :	ETP - bilan des activités de formation réalisées - 2009-2010	A15
Annexe 15 :	EG2 - bilan des activités de formation réalisées - 2009-2010	A16
Annexe 16 :	EG2 - résultats aux concours - formation écrit-oral - 2010	A17
Annexe 16bis :	EG2 - résultats aux concours - aide à l'oral - 2010	A18
Annexe 17 :	EG2 : préparation CAER et CAFEP : nouvelle organisation temporelle et pédagogique	A19
Annexe 18 :	ETP : préparation CAER et CAFEP : nouvelle organisation temporelle et pédagogique	A20
Annexe 19 :	Formation spécifique des « MAF-ASH »	A21
Annexe 20 :	Liste des recherches-actions acceptées - appel à projets 2010	A22
Annexe 21 :	Projets innovants traités de 2007 à 2010	A23
Annexe 22 :	Liste des projets innovants acceptés en 2009-2010	A24
Annexe 23 :	Evolution des situations de reconversion depuis 2007	A25
Annexe 24 :	PNC à mise en œuvre nationale : répartition des sommes versées à nos partenaires	A26
Annexe 25 :	Assistance Eneris.org : suivi des interventions	A28
Annexe 26 :	Assistance Formiris : suivi des interventions	A29
Annexe 27 :	Assistance Ec-ol.org : suivi des interventions	A30
Annexe 28 :	Liste des sigles	A31

Introduction

L'exercice 2009-2010, année de rigueur budgétaire pour la Fédération, et si c'était une chance ?

La baisse de la subvention de formation continue pour l'année 2010 qui faisait suite à une précédente diminution pour l'année 2009, a mis à mal la réalisation du budget 2009-2010 voté en mars 2009. Le Conseil fédéral a été réactif en prenant les mesures qui s'imposaient en février 2010 pour diminuer le déficit prévisible. Ces mesures d'économies, rendues nécessaires, ont pu être mal perçues par certains de nos partenaires, mais elles représentaient l'ajustement adéquat et impératif à une décision qui nous était imposée par cette baisse drastique des fonds dédiés à la formation continue.

Cette baisse a eu, par ricochet, une autre conséquence : le Conseil fédéral, au cours de la même réunion de février, a décidé de diminuer, pour le budget 2010-2011, non seulement le montant dédié à la formation mais également, pour la première fois, le montant global dédié au fonctionnement de la Fédération. Cela nous a valu des réactions vives de certains territoires. Les débats, riches et passionnés, ont permis à chacun de se positionner et de mieux comprendre les différents points de vue.

Ces difficultés à résoudre nous ramènent à l'essentiel, à la nature même de la Fédération. Rechercher et inventer ensemble des réponses durables nous permettra de surmonter nos divergences, de gagner en cohésion et de renforcer l'esprit fédéral.

L'année 2010-2011 sera déterminante pour cette recherche de solutions.

I - Vie associative

I-1 Vie des instances

Assemblée générale

L'Assemblée générale de FORMIRIS s'est réunie le 2 février 2010. Elle a adopté les rapports d'activité et financier de l'exercice 2008-2009.

Elle a également adopté le rapport d'orientation de l'année 2010-2011. (Cf. annexe 1)

Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'est réuni à 6 reprises : les 8 octobre 2009, 3 décembre 2009, 14 janvier 2010, 3 février 2010, 1^{er} avril 2010 et 10 juin 2010.

Les principaux thèmes traités au cours de ces réunions ont été les suivants :

- orientations pluriannuelles ;
- présent et avenir de la Fédération ;
- présentation des travaux du projet d'évolution des services fédéraux ;
- frais de fonctionnement de FORMIRIS ;
- accord de groupe ;
- formation initiale ;
- plan de programmation 2010-2011 ;
- informations sur les travaux de la Commission fédérale administrative et financière (CFAF) et de la Commission fédérale du plan de formation (CFPF) ;
- travaux des groupes « frais annexes » et « harmonisation des modes de financement des organismes de formation » ;
- dossier du bail à construction Institut de formation pédagogique de l'Enseignement agricole (IFEAP) ;
- présentation du projet Gestion associée des bases et réseaux d'information de l'Enseignement libre (GABRIEL).

Bureau fédéral

Le Bureau fédéral s'est réuni à 7 reprises : les 10 septembre 2009, 19 novembre 2009, 10 décembre 2009, 3 février 2010 (Bureau exceptionnel), 11 mars 2010, 20 mai 2010 et 8 juillet 2010 (Bureau exceptionnel).

Ses travaux ont pour objet de préparer les réunions du Conseil fédéral et de traiter des questions pour lesquelles il a été spécialement mandaté par ce dernier.

Deux réunions exceptionnelles ont été ajoutées au calendrier :

- Le 3 février 2010 : les membres du Bureau ont mis en forme et validé une proposition de répartition des frais de fonctionnement des structures issue d'un travail des présidents. Cette proposition a été soumise au Conseil fédéral qui s'est tenu le même jour.
- Le 8 juillet 2010 : suite au débat du 10 juin 2010 sur « le présent et l'avenir de la Fédération », le Président de FORMIRIS a réuni le Bureau fédéral pour réfléchir à une méthodologie de répartition des frais de fonctionnement à présenter au Conseil fédéral à la rentrée 2010.

Commission fédérale du plan de formation

La CFPF s'est réunie 4 fois au cours de l'année dont une réunion extraordinaire.

- **La réunion du 14 octobre 2009** a été consacrée à la présentation d'une enquête sur la mise en œuvre de la formation des enseignants de l'enseignement technique et au **choix des objets à dimension fédérale du Plan national concerté (PNC)** pour l'année 2010-2011. A cette occasion, la CFPF, après avoir rappelé les finalités des objets à dimension fédérale, et étudié les propositions transmises par les associations territoriales (AT), a souhaité conserver un équilibre entre le PNC et les programmations territoriales. En conséquence, elle a décidé de conserver les objets fédéraux de l'année précédente. La seule modification portant sur le retrait de la ligne « Habilitation langues vivantes » qui n'avait été votée que pour l'année 2009-2010.
- **La réunion des 5 et 6 janvier 2010** a préparé le plan fédéral de programmation 2010-2011 à présenter au Conseil fédéral. Du fait de la mise en place de la masterisation de la formation initiale, le plan de programmation proposé n'a pris en compte que la formation continue.
- **La réunion extraordinaire du 27 janvier 2010** s'est tenue suite aux informations concernant la diminution significative du montant des subventions de formation continue 2009 et 2010 du ministère de l'Education nationale (MEN). De ce fait, la CFPF a adopté des propositions pour limiter le déficit prévisible du PNC pour l'année 2009-2010, et a adapté la proposition du plan de programmation 2010-2011 précédemment élaborée. Ces propositions ont été soumises au Conseil fédéral du 3 février 2010.
- **La réunion du 7 mai 2010** ayant permis de constater que la mise en œuvre des décisions du Conseil fédéral du 3 février avait des répercussions sur le montant des frais annexes attribués, la CFPF a décidé de se saisir de cette question lors de l'élaboration du plan de programmation 2011-2012.

En réponse à la demande du Réseau opérationnel coopératif - Formation accompagnement réseau (ROC-FAR) de pouvoir « mixer » les publics des formations « entrées dans le métier », la CFPF a autorisé l'attribution à chaque AT d'une enveloppe globale regroupant l'ensemble des sommes lui étant dues au titre de ces formations. Le compte-rendu d'utilisation fera apparaître les sommes affectées à chaque public et les lignes de PNC utilisées comme support. Cela afin de permettre un fonctionnement souple au niveau des territoires avec une traçabilité pour la CFPF et le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral ayant repoussé d'un an l'adoption des nouvelles orientations, la CFPF a pris acte que la programmation 2011-2012 se ferait dans le cadre des anciennes orientations.

► Programmation

La demande auprès de chaque AT de remonter une « maquette » présentant son projet a permis de rendre encore plus pertinent le travail d'instruction des groupes de pilotage et du ROC-FAR. Le Président de la CFPF participe par ailleurs aux travaux du ROC-FAR ainsi qu'à la réflexion menée au sein du groupe Optimisation de l'utilisation des fonds de formation.

Pour 2009-2010, les propositions de répartition budgétaire soumises par la CFPF ont été adoptées par le Conseil fédéral. A savoir :

- une reprise de 600 000 € sur la réserve pour « Réformes à venir » ;
- une reprise de 1 M € sur la réserve pour « Annulations de crédits » ;
- la suspension totale de la régulation entre les lignes et à l'intérieur des lignes PNC.

Ces propositions ne concernaient que le PNC, puisque pour la programmation territoriale, les AT avaient déjà été subventionnées.

Pour 2010-2011, la CFPF avait élaboré deux hypothèses de répartition de la subvention entre les frais de formation et les frais de fonctionnement s'appuyant toutes deux sur une subvention de formation continue fortement réduite à 29 M € : l'hypothèse A fixant les frais de fonctionnement à 10,3 M € sur la subvention de formation continue et l'hypothèse B maintenant le niveau des frais de fonctionnement à 12 M € (niveau 2009-2010) :

- **Hypothèse A** : plan global de programmation formation continue : $29 - 10,3 = 18,7$ M €.
- **Hypothèse B** : plan global de programmation formation continue : $29 - 12 = 17$ M €.
Lors du débat au Conseil fédéral, **une nouvelle hypothèse**, prenant en compte les dernières informations concernant le montant de la subvention et fixant le montant des frais de fonctionnement à 11 M €, a été soumise au vote et adoptée.
- **Hypothèse C** : plan global de programmation formation continue : $28 - 11 = 17$ M €.
Le plan global de programmation se divise en PNC et en programmation territoriale. Le PNC est, lui-même subdivisé en objets incontournables et en objets à dimension fédérale.

La répartition budgétaire retenue a été la suivante :

- un PNC à 9 990 000 € à répartir entre ;
 - o les objets incontournables pour un budget de 5 065 000 € incluant une enveloppe de 965 000 € pour les frais annexes,
 - o les objets à dimension fédérale pour un budget de 4 925 000 € incluant une enveloppe de 985 000 € pour les frais annexes,
- et un budget de 7 891 229 € à répartir entre les territoires.

Le budget global de programmation s'élevant ainsi à 17 881 229 € pour 17 M € de subvention disponibles, le Conseil fédéral a également validé le principe d'une reprise de 600 000 € sur la réserve pour « Réformes à venir », réduisant le déficit prévisionnel à 281 229 €. (Cf. annexe 2)

Pour la première fois, le plan global de programmation ne concerne que la formation continue, la répartition de la subvention de formation initiale destinée à financer l'année 2010-2011 n'ayant pu être adoptée par le Conseil fédéral.

Commission fédérale administrative et financière

La CFAF s'est réunie 7 fois : les 24 septembre 2009, 5 novembre 2009, 7 janvier 2010, 2 février 2010, 09 mars 2010, 19 mai 2010, 1^{er} juillet 2010. Le principal sujet de réflexion de la commission a porté sur les frais de fonctionnement. Cependant d'autres questions ont été traitées telles que : la mise en place du contrôle interne du PNC, le choix d'un nouveau logiciel comptable, la mise à jour du manuel de gestion, les honoraires des commissaires aux comptes dans la Fédération.

Réflexion sur les frais de fonctionnement

► Réflexion stratégique

Deux groupes de travail ont été mis en place, l'un sur les frais de fonctionnement des services nationaux (SN), l'autre sur ceux des AT. Après quelques réunions de travail, il est vite apparu que mener la réflexion de manière distincte entre les territoires et le national ne correspondait pas au fonctionnement de la Fédération. Les deux groupes ont donc fusionné. Dans le cadre de cette réflexion, la question d'un troisième budget dit « des activités à caractère fédéral » s'est posée, en complément des deux budgets existants : celui des activités à caractère territorial et celui des activités à caractère national. Et parmi les pistes permettant des économies de frais de fonctionnement, celle de la mutualisation des activités supports est revenue fréquemment.

Enfin, pour mener à bien cette réflexion sur la répartition des frais de fonctionnement, il était nécessaire de se fixer un objectif à moyen terme. Ainsi, la réflexion a évolué vers le thème « quelle Fédération à 5 ans ? » et a été particulièrement travaillée par les présidents et les directeurs. Un séminaire organisé par la CFAF le 21 janvier 2009 a permis de dégager des propositions d'orientations et des pistes de travail qui ont été adoptées par le Conseil fédéral du 3 février 2010.

► Détermination des frais de fonctionnement 2010-2011

Le Conseil fédéral a fixé le montant des frais de fonctionnement de la Fédération à 11 M € pour 2010-2011 (au lieu de 12 M € pour 2009-2010).

Afin d'économiser 1M €, la CFAF a lancé une enquête sur les budgets de fonctionnement, en particulier sur le prévisionnel 2010-2011. La synthèse des remontées n'a permis de dégager qu'une économie d'environ 600 000 €. Un travail entre les présidents a donc été nécessaire. Il a abouti à une proposition qui prenait en compte une économie de 500 000 € pour les SN et faisait appel, exceptionnellement, aux réserves des AT pour les autres 500 000 €. Cette proposition a été adoptée par le Conseil fédéral du 1^{er} avril 2010.

Mise en place du contrôle interne sur le PNC

Prévu par le manuel de gestion, le contrôle interne sur le PNC a été mis en place pour la 1^{ère} fois en 2009-2010. Les AT suivantes ont été auditées :

- Pays-de-la-Loire.
- Nord-Pas-de-Calais.
- Rhône-Alpes Auvergne.
- Est.
- Bretagne.

Les SN ont également été audités.

Choix d'un nouveau logiciel comptable

Afin de faire face à l'évolution des normes bancaires fin 2010, la CFAF a mandaté le groupe Manuel de gestion pour qu'il fasse des propositions techniques d'adaptation du logiciel comptable. Suite à un appel d'offre, ce groupe technique préconise le logiciel Anael de la société Infor. Ce dernier permet d'intégrer les nouvelles normes bancaires ainsi que la dématérialisation des documents comptables et de certains process. Son utilisation n'est toutefois pas sans incidences sur l'organisation des services comptables des structures. Le Conseil fédéral aura à se prononcer au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2010-2011 sur le choix définitif de ce logiciel.

Mise à jour du manuel de gestion

La CFAF a validé des mises à jour du manuel de gestion résultant de l'actualité comptable, juridique et financière. Un travail important a été réalisé autour de la question de la publication des comptes dans la Fédération.

Honoraires des commissaires aux comptes

Un état des lieux des montants des honoraires des 14 commissaires aux comptes a été dressé dans la Fédération. Un comparatif des honoraires et des missions a été remis aux 14 structures afin que chacune puisse se situer par rapport aux autres et le cas échéant, renégocier le montant des honoraires pratiqués.

I-2 Ligne stratégique fédérale

Politique de formation fédérale

Politique de gestion du PNC

Le plan global de formation 2009-2010, composé du PNC et des plans de programmation territoriaux, s'inscrit dans la lignée des précédents et répond aux orientations 2008-2011.

La volonté forte des membres du Conseil fédéral d'affecter le maximum de la subvention aux actions de formation s'est maintenue puisque le budget du PNC 2009-2010 avait été voté en « surbooking » afin de limiter le non consommé. Par ailleurs, des outils d'optimisation de l'utilisation des fonds de formation ont été expérimentés avec, notamment, la mise en œuvre de l'outil unique de suivi du PNC.

En cours d'exercice, un évènement exceptionnel a cependant mis à mal l'application de cette volonté politique. En effet, le Conseil fédéral du 3 février 2010 a dû revoir le budget adopté pour l'année 2009-2010 du fait d'une diminution des ressources prévues de 2.6 M € (non dégel de 1.8 M € sur le budget 2009 et baisse de la subvention 2010). Ces mesures ont été annoncées tardivement à FORMIRIS par le MEN.

Pour faire face à cette situation, le Conseil fédéral a pris la décision, outre des reprises de provisions, de suspendre totalement à la date du 3 février 2010, la régulation entre les lignes du PNC ainsi qu'à l'intérieur des lignes. En quelque sorte, il s'agissait de favoriser la non consommation du budget pour diminuer le déficit probable !

La communication claire auprès de nos partenaires d'un tel revirement politique contraint s'est avéré un exercice difficile, voire impossible.

Mise en place de la réforme de la formation initiale

Tout au long de l'année 2009-2010, FORMIRIS a participé, à différents niveaux, à la mise en place de la réforme de la formation initiale.

➤ Groupe de veille Formation initiale du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SGEC)

Formiris est présent au groupe de veille Formation initiale créé par le SGEC. Ce groupe a pour mission de veiller à la mise en place de la réforme et d'apporter son expertise et des propositions à la Commission permanente. Il est composé des représentants des différents organismes de l'Enseignement catholique impliqués dans cette réforme.

➤ Groupe technique Formation initiale de FORMIRIS

Le président de FORMIRIS a créé ce groupe technique, composé de politiques et d'opérationnels, pour coordonner les travaux de FORMIRIS dans le cadre de la réforme de la formation initiale.

Le travail a porté sur des propositions de répartition de la subvention de financement des masters et sur la refonte de la convention de formation initiale.

► Tâches accomplies par les services de FORMIRIS

○ *Cahier des charges de la formation des professeurs stagiaires*

Le Secrétaire général de FORMIRIS a piloté le groupe de travail chargé d'élaborer le cahier des charges de la formation des professeurs stagiaires du 1^{er} et du 2nd degré de l'Enseignement catholique. Cette formation porte le nom de « *formation initiale continuée* ».

○ *Tableaux de répartition de financement des masters*

Le Secrétaire général de FORMIRIS et la Responsable de mission Entrées dans le métier ont contribué à élaborer, avec le Délégué général du SGEC et le Délégué général de l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique (UDESCA), une méthode de calcul du financement des masters réalisés par les instituts catholiques des universités catholiques et les Instituts supérieurs de formation de l'Enseignement catholique (ISFEC). Cette méthode prend en compte l'entrée par master et par cohorte d'étudiants et non la stricte proportionnalité du financement au nombre d'étudiants. Ceci garantit à des masters à faible effectif de pouvoir se créer.

○ *Formation des professeurs des lycées et collèges 2^{ème} année (PLC2) et préparation de la mise en place de la formation initiale continuée*

Les AT ont assuré l'ingénierie de formation pour la dernière promotion de PLC2 et ont travaillé en co-responsabilité avec les ISFEC pour la mise en place de la formation initiale continuée 1^{er} et 2nd degré pour la rentrée 2010.

Evolution des services fédéraux

Ce projet, piloté par le Secrétaire général de FORMIRIS, mandaté par le Conseil fédéral, s'est poursuivi.

Les différents objets expérimentaux présents dans ce projet se sont structurés et ont produit des effets.

Optimisation de l'utilisation des fonds de formation

Le groupe « optimisation de l'utilisation des fonds de formation » a travaillé à l'élaboration du processus de construction, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan global de formation. Des outils et des procédures ont été mis en place pour les 3 phases d'optimisation (à savoir la programmation, la régulation et l'évaluation).

2009-2010, puisque dans une première partie de l'année, il s'agissait d'inciter à une meilleure consommation des fonds de formation, puis, suite aux décisions du Conseil fédéral du 3 février 2010, le travail a consisté à réguler de manière inverse, pour créer du non consommé.

L'outil a, ainsi, fait les preuves de sa pertinence. En ce qui concerne **la programmation**, d'autres outils ont également été expérimentés avec succès par les différents acteurs concernés (Commissions territoriales des plans de formation (CTPF), CFPF, groupes de pilotage, ROC-FAR).

Enfin, **l'évaluation** fera l'objet du travail de groupe en 2010-2011 pour une expérimentation en 2011-2012.

Professionalisation de l'exercice du conseil en formation FORMIRIS

FORMIRIS a engagé, depuis un peu plus d'un an en interne, un travail de clarification des attendus de sa mission de conseil en formation auprès des chefs d'établissement et des enseignants.

Cette mission engage - art 3 du Texte Cadre de la Fédération - les membres de FORMIRIS vis-à-vis des usagers de la formation :

- à porter attention à leurs demandes et préoccupations ;
- à les informer clairement et objectivement sur les finalités et les pratiques de FORMIRIS ;
- à leur fournir un service professionnel et de qualité ;
- à promouvoir, dans le respect des prérogatives de chacun, des mesures de subsidiarité permettant la mise en œuvre équitable des dispositifs de formation.

Dans le prolongement de cette orientation politique, l'accord de groupe a inscrit dans sa classification une fiche emploi de conseiller en formation. Un état des lieux des personnes occupant cette fonction a montré des profils de compétences très différents et une organisation de ce service hétérogène et non concertée.

Aussi, pour permettre à chacun dans la Fédération de partager une représentation commune de l'exercice du conseil en formation, un référentiel métier du conseil en formation FORMIRIS a été construit. Afin de garantir la qualité du service rendu, un dispositif de professionnalisation a été mis en place.

Communication de l'offre globale de formation

L'expérimentation de la communication de l'offre de formation a permis :

- la description du processus « minimum » de communication de l'offre de formation ;
- l'amélioration du moteur de recherche des propositions de formation ;
- une mise à jour de l'architecture de la rubrique Tout savoir pour se former et son alimentation.

Toutefois le groupe n'a pas pu poursuivre son travail faute de pouvoir inscrire ses propositions dans le cadre plus global d'une politique de communication fédérale : qui communique, à qui, quoi, pourquoi, selon quelles priorités ?

Dans la seconde partie de l'année, cette expérimentation a rejoint celles du groupe projet Evolution du système d'information.

Mise en œuvre d'un plan fédéral de formation pour les salariés

Le plan fédéral 2010¹ est le premier qui s'est construit en prenant appui à la fois sur les besoins exprimés par les 14 composantes de la Fédération et sur les projets stratégiques liés aux évolutions des services fédéraux. Ce plan entend donc aller bien au-delà d'une simple mise en commun des besoins de formation repérés ici et là. Il affiche l'ambition de pouvoir accompagner résolument les salariés dans les déclinaisons opérationnelles issues des orientations fixées par le Conseil fédéral. Il s'agit de faire, à terme, du plan fédéral, un outil au service du développement des compétences individuelles et collectives des salariés de la Fédération.

¹ En 2009, 15 actions de formation, regroupant 145 stagiaires, ont été mises en œuvre. 77 salariés (un salarié ayant pu suivre plusieurs formations) soit un salarié sur 2 de la Fédération a participé à ces formations. En 2010, 7 actions de formation ont été mises en œuvre, regroupant 63 stagiaires. Toutes les structures (sauf une des TOM-TOM) ont envoyé un ou plusieurs salariés.

Evolution du système d'information

Pour donner du sens et de la cohérence à un ensemble de demandes et de projets qui s'articulent et font système(s), le groupe projet mis en place à titre expérimental sur l'évolution du système d'information s'est doté d'une méthodologie de travail traduite en :

- un processus de traitement des demandes ;
- un mode de pilotage de l'ensemble des projets, l'équivalent d'un « management de programme ». L'état des lieux effectué en début d'année à partir des projets ou des besoins exprimés par les utilisateurs a permis de recenser **une cinquantaine de demandes**.

Des axes prioritaires ou orientations ont été formulés notamment à partir de cet état des lieux pour classer et prioriser ces demandes et les inscrire dans une matrice créée pour les suivre.

Le choix a été fait de lancer **12 projets rapides** considérés comme « faciles » à instruire ou à mettre en œuvre avec des résultats opérationnels mesurables à brève échéance. A la fin de l'année, certains d'entre eux étaient en phase d'aboutissement.

Par ailleurs, **5 projets qualifiés de stratégiques** pour FORMIRIS ont émergé. Ils rassemblent à eux seuls plusieurs demandes convergentes sur un même thème :

- la mise en place d'un Espace numérique de travail (ENT) interne à FORMIRIS ;
- l'optimisation des matériels et technologies utilisés pour le bureau virtuel ;
- la simplification de la gestion administrative et financière de la formation par le développement de la dématérialisation ;
- l'engagement dans une communication web fédérale ;
- le développement de nouveaux services aux clients/usagers.

Différentes initiatives ont également été prises pour accompagner les évolutions du système d'information :

- désignation de correspondants Système d'information (SI) dans chaque AT ;
- développement d'un outil de communication web interactive sur l'avancement des projets ;
- organisation d'une journée fédérale sur la dynamique de management des systèmes d'information réunissant responsables opérationnels, correspondants SI et salariés des services informatiques nationaux.

On retiendra que l'évaluation de la démarche expérimentale engagée au cours de l'année a suscité le besoin de structurer une fonction fédérale dédiée au système d'information.

Accord de groupe

Afin de développer une politique des ressources humaines harmonisée au sein de la Fédération, le Conseil fédéral du 9 novembre 2006 avait souhaité que la Fédération négocie un accord de groupe. **Un premier accord de groupe**, signé le 30 juin 2008, comportait un certain nombre de dispositions en vue d'harmoniser les statuts collectifs des salariés de la Fédération. Dans cet accord, les parties signataires s'engageaient à poursuivre la négociation sur des thèmes complémentaires. La négociation de **l'accord de groupe 2^{ème} étape** a débuté fin 2008 et a été finalisée le 12 mars 2010 après 10 réunions.

Ces deux accords ont été signés par les 4 syndicats constituant le collège salarial : Formation et Enseignement Privés - Confédération Française Démocratique du Travail (FEP-CFDT), Formation et Développement - Confédération française des cadres et de l'encadrement (F&D-CFE-CGC), Syndicat National de l'Enseignement Chrétien (SNEC-CFTC), Fédération Nationale des Syndicats Professionnels de l'Enseignement Libre Catholique (FN-SPELC) et les employeurs, représentés par le Président de FORMIRIS.

La Fédération dispose, avec ces deux accords de groupe, de l'équivalent d'une convention collective. Cet accord fédéral traite des conditions d'emploi, de travail, de formation professionnelle et des garanties sociales pour toutes les catégories socioprofessionnelles.

Les principales dispositions de cette 2^{ème} partie sont :

- Une grille de reclassement. Cette disposition a pour objectif de reclasser les salariés selon leur ancienneté dans une grille de rémunération FORMIRIS.
- Une majoration de salaire pour ancienneté. Cette disposition institue une majoration de 1% par année de présence et est plafonnée à 30 ou 32 ans selon les emplois.
- L'adhésion à un contrat de prévoyance. Les garanties minimales sont celles des accords nationaux relatifs à la prévoyance des personnels rémunérés par les établissements scolaires.
- L'adhésion à un contrat « frais de santé » collectif obligatoire pour toutes les associations.
- L'application d'une catégorie socioprofessionnelle aux fiches emplois de la grille de classification.

Ces dispositions, qui s'appliquent à l'ensemble des salariés, ont pour objectifs :

- de définir un indice de rémunération commun à l'ensemble des salariés ;
- d'harmoniser les salaires en reclassant les salariés sur une même échelle ;
- de prendre en compte l'ancienneté de façon identique au sein de la Fédération ;
- d'uniformiser les régimes de prévoyance ;
- de permettre à tous les salariés de bénéficier d'un contrat « frais de santé ».

Les présidents et les directeurs des AT ont été régulièrement informés de l'avancement de la négociation. Des réunions entre présidents ont également permis de consolider les propositions du collège employeur. Les débats ont montré leur volonté de mettre en œuvre une politique des ressources humaines sur des bases communes.

Relations avec le ministère de l'Education nationale

Les contacts avec le MEN ont porté sur les ajustements de la subvention de formation continue.

Un travail préparatoire à l'élaboration de la nouvelle convention de formation initiale a donné lieu à plusieurs réunions.

Enfin, un travail spécifique sur les régulations du nombre de postes offerts aux différents concours, à partir des données SOLFEGE et du travail des responsables de mission des SN, a eu lieu en lien avec le SGEC.

II - Activités opérationnelles

II-1 Fonction formation et accompagnement

Toutes les activités opérationnelles sont mises en œuvre par les SN au service de la Fédération. Elles sont développées en responsabilité et en collaboration partagée entre responsables de missions des SN et directeurs des AT au sein notamment du ROC-FAR et des groupes de pilotages des thématiques du PNC (Cf. annexes 3 et 4)

Veille, développement, prospective

Veille sur le système éducatif et le système de formation

La veille sur le système éducatif et le système de formation exercée au sein des SN permet d'outiller les propositions de formation aussi bien au niveau des AT qu'au niveau du PNC. C'est en particulier le cas pour les réformes. Cette veille s'exerce également sur tous les aspects de la formation et s'illustre de différentes façons.

► Pour ce qui concerne le 1^{er} degré, une veille est exercée par le groupe opérationnel² de *sitEcoles*³, constitué de personnes d'origines géographiques variées, issues de différentes organisations de l'Enseignement catholique, avec des statuts et des champs d'expertise divers. Il s'agit de repérer les problématiques émergentes au travers de l'actualité, les textes officiels, les études, les rapports et les recherches avec une appropriation spécifique à l'Enseignement catholique. Cette veille permet :

- d'alimenter le site pour contribuer à la professionnalisation des enseignants,
- de repérer des questions sensibles à travailler en formation.

► Autre illustration de l'activité de veille, les journées d'études organisée par FORMIRIS. Les journées d'étude 1^{er} et 2nd degrés intitulées « Construire l'établissement formateur » ont réuni environ 130 participants les 12 et 13 octobre 2009. Elles ont été l'occasion :

- de partager une vision de la professionnalisation des enseignants et des coopérations à mettre en œuvre ;
- de réfléchir aux actions et organisations à développer au sein des établissements scolaires et des centres de formation ;
- de construire des outils de sensibilisation et d'opérationnalisation, notamment un référentiel de l'établissement formateur et/ou apprenant.

Autant de problématiques à articuler avec la réforme de la formation initiale et la baisse à prévoir de la subvention de formation continue.

Afin de valoriser ces journées, un site internet <http://etablissement-formateur.formiris.org/> met notamment à disposition des outils pour les chefs d'établissements et les organismes de formation.

Un « 4 pages », intitulé « Etablissement formateur et/ou apprenant ou comment créer un environnement favorisant les communautés d'apprentissage » a été publié pour inciter à approfondir le sujet.

² Ce groupe est composé d'un directeur d'ISFEC, d'un formateur d'ISFEC, d'un enseignant formateur, de deux chargés de mission, d'un membre du SGEC, d'un responsable de mission FORMIRIS, d'une assistante FORMIRIS, d'un retraité. Il se réunit 6 jours par an pour faire des suggestions d'amélioration, repérer les dossiers ou articles à créer et rédiger collectivement.

³ Site des professionnels de l'Enseignement catholique du 1^{er} degré développé par FORMIRIS. Il est accessible par www.sitecoles.org ou par www.formiris.org.

Et suite à ces journées, FORMIRIS a été retenu par le comité scientifique du colloque international co-organisé par la Haute école pédagogique (HEP) (Suisse) et le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) (Canada) pour une communication sur « Les formateurs et la fonction formative des établissements scolaires »⁴.

Dans la lignée de la réflexion sur l'établissement formateur, deux nouvelles journées ont été proposées, les 5 et 6 mai 2010, intitulées « **Construire les parcours de professionnalisation dans l'espace européen** »⁵. L'ouverture européenne, le processus de Bologne, l'installation d'une culture des acquis et de la gestion par les compétences, la loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie (2004), sont autant d'éléments de contexte porteurs de cette thématique. Ils conduisent en effet à s'interroger sur la mise en place des parcours de formation qui modifient le rôle des acteurs et sur l'impulsion donnée par la refonte de la formation initiale des maîtres qui bouscule les conditions d'entrées dans le métier. Cette réflexion sur de nouveaux parcours de professionnalisation est par ailleurs à mettre en lien avec l'évolution des formations qualifiantes vers des formations diplômantes telles le titre professionnel de formateur enregistré au registre national des certifications professionnelles (RNCP), et le projet d'intégrer un master de management dans la formation initiale des chefs d'établissements.

A consulter en **annexe 5** : « FORMIRIS mise sur l'Europe, In : Enseignement catholique actualités n°337 Juillet Aout 2010.

Nouveau dispositif de formation pour l'adaptation scolaire, la prise en compte des Besoins éducatifs particuliers (BEP) la scolarisation des élèves handicapés (ASH),

Un parcours de formation modulaire avait été expérimenté en 2008-2009. Il répondait aux conséquences des lois de 2005 sur les évolutions du métier : obligation pour tout enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré d'adapter son enseignement aux besoins particuliers de ses élèves ; nécessité pour les enseignants spécialisés de s'adapter à des missions renouvelées. Une évaluation de cette expérimentation a montré que ce parcours BEP-ASH apportait une réponse de formation positive à ces nouvelles exigences du métier pour l'accueil de tous. **(Cf. annexe 6)**

En 2009-2010, une première étape de généralisation est engagée au niveau national. Ce sont 29 dispositifs communs aux 1^{ers} et 2nd degré qui sont déployés sur l'ensemble des territoires :

- 14 paliers 1 (78 h) en vue d'actualiser ses pratiques professionnelles pour une réussite de tous les élèves ; soit 334 dossiers de départ en formation.
- 15 paliers 2 (90 h) en vue de prendre en compte les besoins particuliers de certains élèves dans la classe et en équipe ; soit 308 dossiers de départ en formation.

Lorsque des ressources locales existaient, des organismes de formation délégataires ont été associés aux mises en œuvre, dans une logique de réseau. **(Cf. annexe 7)**

En 2009-2010, la suite du parcours est expérimentée. Le palier 3 développe les compétences nécessaires pour concevoir des projets d'enseignement adapté pour des élèves à besoins éducatifs particuliers, le palier 4 pour mettre en œuvre des aides spécialisées et le palier 5 pour se préparer à l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées (CAPA-SH) ou du Certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation du 2nd degré (2CA-SH).

⁴ Ce colloque, qui s'est tenu les 30 juin, 1er et 2 juillet 2010, avait pour thème : « Professionnalisation de la formation des enseignants : état de la recherche et visions des formateurs ».

⁵ On peut retrouver l'ensemble des thématiques abordées dans les conférences et les ateliers sur le site de <http://formiris.org> Espace Recherche, Journées d'étude.

Conduite sous la responsabilité de la mission BEP-ASH de FORMIRIS, une harmonisation de ces dispositifs est engagée avec les trois organismes de formation qui ont été missionnés en octobre 2009 par le SGEC pour la coordination du nouveau parcours : élaboration d'un référentiel de compétences, mise en cohérence de l'évaluation formative et de la validation d'acquis qui permet d'accéder directement à chacun des paliers (59 demandes pour la rentrée 2010).

Parallèlement au parcours, cinq dispositifs « CAPA-SH transitoires » sont mis en œuvre. Ils auront permis de former les 99 enseignants en situation de certifier dès la session 2010.

(Cf. annexe 8)

Personnes ressources et formateurs (PRF), la professionnalisation des acteurs

► Evolutions des formations de Professeurs conseillers pédagogiques (PCP), Maîtres accompagnateurs (MA), tuteurs, Maîtres accompagnateurs, adaptation scolaire - scolarisation des élèves handicapés (MA-ASH)

En lien avec le groupe de pilotage PCP, MA tuteurs, formateurs, la mission PRF a accompagné la mise en œuvre des dispositifs de formation proposés selon 3 axes :

- accès à des formations diplômantes dans le cadre de la formation au titre de formateur et au diplôme universitaire de formateur ;
- organisation de modules à la carte en fonction des besoins spécifiques repérés dans les territoires ;
- accès à des masters professionnalisants offerts par les universités catholiques ou publiques.

Après étude, la grande diversité des dispositifs mis en œuvre dans les territoires semble due à plusieurs facteurs : contraintes géographiques, visées de formation différentes (perfectionnement ou professionnalisation), types de publics hétérogènes, contraintes budgétaires diversement prises en charge.

► Mise en œuvre de la formation initiale de formateurs

La mission PRF est garante avec la Commission nationale de certification, de l'organisation, de l'animation et du suivi des différentes étapes de la mise en œuvre du titre de formateur d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques :

- 6 journées régionales d'information ont été organisées dans les universités catholiques ;
- 72 unités de formation ont été mises en place dans les instituts de formation des universités catholiques en métropole et dans les DOM-TOM (Cf. annexe 9) ;
- une banque de données est en cours de mise en place et devrait permettre dès l'année 2010-2011 de mieux suivre les cohortes de candidats ;
- un travail de reprise du référentiel de certification a permis d'alléger certaines modalités de validation des unités de formation.

Point de vigilance : Préserver la cohérence d'un dispositif qui offre un parcours à la fois diplômant et professionnalisant.

► Parcours de discernement vers la prise de responsabilité

La mission PRF participe aux comités de pilotage animés par l'Ecole des Cadres Missionnés (ECM) pour la mise en œuvre et le suivi des parcours de discernement. Elle assure l'information et le conseil sur les métiers de la formation ainsi que le lien entre les directeurs des AT et l'ECM.

Trois parcours se sont achevés en 2009-2010 (Sud-Ouest, Centre Poitou-Charentes, Picardie Champagne-Ardenne).

Trois nouveaux parcours ont débuté cette année sur les territoires d'Ile-de-France (30 participants), de Pays-de-la-Loire (35 participants) et de Méditerranée (22 participants).

Formation ouverte et à distance (FOAD)

Un groupe de travail a été mis en place au printemps 2010 pour évaluer les 8 années d'utilisation de la plateforme Web-CT ECFOAD et envisager les perspectives de développement de cette démarche. Des conclusions de ce travail, il ressort qu'un dispositif de FOAD apporte un enrichissement et une diversification des tâches du formateur et une ouverture vers de nouvelles modalités de formation. En effet, une formation suivie en partie à distance permet un travail à la carte et un parcours individualisé en fonction des besoins de chaque apprenant.

Cette modalité offre aussi la possibilité d'un « juste à temps » en termes de rythme d'apprentissage, d'espaces temps de formation tout en réduisant les déplacements. Ces différents temps participent de la formation et s'articulent entre vie personnelle, contraintes de la vie professionnelle, temps de regroupements en présentiel, temps de face à face à distance, temps de suivi synchrone et asynchrone et temps personnel d'apprentissage.

Les réflexions de ce groupe de travail ont mis également en évidence trois points de repères qui s'inscrivent dans un projet visant à (ré) affirmer la nécessité du pilotage d'une dynamique globale de la communauté des formateurs et communautés éducatives de la FOAD :

Une animation nationale ECFOAD pour :

- assurer un accompagnement régulier des équipes d'ingénierie et d'animation des formations ;
- développer des formations de formateurs pédagogiques et techniques ;
- conduire une culture commune autour de la FOAD ;
- créer une communauté de formateurs et d'utilisateurs ;
- capitaliser les productions issues des rencontres des acteurs de la formation, et aider à l'analyse des dispositifs pour une amélioration de la dynamique d'intelligence collective ;
- être force de proposition au regard des besoins de formation ;
- être garant de la cohérence des dispositifs mis en œuvre ;
- proposer une communication commune à l'ensemble des dispositifs FOAD et donner ainsi une visibilité des dispositifs et des actions de formation hébergées sur ECFOAD ;
- répartir les coûts entre les partenaires et rationaliser le financement des outils techniques, des prestations de services.

Un travail inter-centre pour :

- rompre l'isolement des formateurs des centres ;
- réaliser une ingénierie partagée pour : une culture commune des FOAD, proposer des modèles pédagogiques « commun », partagés des outils ;
- développer les compétences collectives et individuelles dans les domaines de l'ingénierie des dispositifs hybrides en FOAD.

Une mise à disposition d'outils et d'un cadre de référence pour :

- éviter la diversité des outils et par conséquent la dispersion des compétences techniques ;
- se libérer de l'outil pour se centrer sur le pédagogique ;
- mutualiser les outils et les ressources pédagogiques pour constituer des ressources partagées par l'ensemble des acteurs impliqués ;
- fournir une charte d'utilisation éthique des outils, par rapport aux usagers et aux formateurs ;
- proposer une gestion financière partagée sur l'ensemble des différents dispositifs et sur les organismes de formation.

Enseigner le fait religieux, une priorité pour FORMIRIS

La question de la prise en compte du fait religieux demeure un enjeu majeur des réformes éducatives. Les rapports Joutard (1989) et Debray (2002) insistaient déjà sur sa nécessaire prise en compte dans l'enseignement, d'abord pour des raisons d'enseignement, mais plus largement pour construire un vivre ensemble. En 2008, une enquête européenne⁶ montrait l'intérêt croissant des jeunes pour les questions existentielles, spirituelles et religieuses. Quant à la gestion de l'hétérogénéité croissante de la population scolaire et des nouveaux métissages culturels, elle pose également, aux enseignants, de nouveaux défis éducatifs.

Dans ce contexte, la mission Enseignement et Religions, au travers de ces réflexions participe à deux objectifs :

- **Un objectif éducatif pour tous** en travaillant la prise en compte du fait religieux sur le terrain pour tous les établissements et dans le cadre de politiques mises en place par les Tutelles. Il s'agit :
 - o de permettre l'appropriation des outils par les enseignants des différentes disciplines,
 - o de faciliter leur travail en équipe pluridisciplinaire et éducative en s'appuyant sur la valorisation des compétences régionales (enseignants formés à l'enseignement du Fait religieux, organismes de formation, universités catholiques).
- **Un objectif de cohérence pour l'Enseignement catholique** en favorisant la prise en compte du fait religieux, dans le plein respect du contrat d'association pour contribuer à la cohérence de la mission d'Eglise de l'Enseignement catholique.

International et Culture, une prospective européenne

La mission International et culture a poursuivi son travail de veille et de prospective en inscrivant la thématique de l'éducation au développement durable dans la dimension européenne des établissements scolaires au travers de deux actions :

- La mise en œuvre du partenariat européen Grundtvig regroupant 6 partenaires originaires d'Autriche, de Belgique, d'Estonie, de France et de Roumanie sur le partage d'expériences en matière d'éducation et de formation des adultes au développement durable. Ce projet, sur deux ans, est coordonné par FORMIRIS qui a reçu, pour cela, une subvention de 25 000 € de la commission européenne. Dans ce cadre un colloque a été organisé en décembre 2009 regroupant 160 personnes, avec la participation de tous les partenaires européens.
- FORMIRIS a par ailleurs accueilli 10 enseignants roumains qui, dans le cadre d'une mobilité Léonardo financée par leur agence nationale, ont découvert pendant 2 semaines d'immersion dans le Nord-Pas-de-Calais, les pratiques éducatives et pédagogiques dans nos écoles, collèges et lycées, avec un accompagnement de l'Institut catholique de formation (ICFP) de Lille.

⁶ Le rôle de la religion dans l'enseignement : Les recommandations en matière de politiques publiques du projet de recherche La Religion dans l'Education. Une contribution au Dialogue ou un facteur de Conflit dans l'évolution des pays européens (REDCo), 2009, Commission Européenne.

Conduite et suivi du plan national concerté

La construction, le suivi et l'évaluation du PNC sont assurés par les groupes de pilotage sous mandat de la CFPF. Ils sont passés de 13 à 6 en 2009-2010.

Coordination du PNC

Depuis septembre 2009, la coordination du PNC est assurée par le Directeur d'une AT pour partie de son temps et en lien avec la Coordinatrice du FAR. Ces deux personnes reçoivent une délégation du Secrétaire Général et assurent, avec lui, la coordination autour du cœur de métier de FORMIRIS : la responsabilité de formation.

Cette nouvelle fonction a pour objectif de faciliter l'articulation entre le travail des groupes de pilotage, du ROC-FAR et de la CFPF.

A ce titre, des outils communs de programmation, de régulation et d'évaluation proposés par le groupe Optimisation de l'utilisation des fonds de formation ont été expérimentés dans un cadre de référence pour l'action : un calendrier articulé, des fiches de tâches pour les AT et les groupes de pilotage, des maquettes cadrées pour les projets d'AT, des outils de présentation harmonisés pour les groupes de pilotage, des synthèses et tableaux de bord pour la CFPF.

Groupe de pilotage Entrées dans le métier et Concours 1^{er} et 2nd degré

Le groupe de pilotage Entrées dans le métier et concours (EM&Concours) contribue à la réflexion pour la conception et la mise en œuvre de dispositifs globaux d'accompagnement et de formation de toute personne débutante dans la fonction de professeur du 1^{er} et 2nd degré de l'Enseignement catholique jusqu'à l'obtention d'un contrat définitif. Dans ce cadre, il met en place une programmation et des éléments de cahier des charges de formation inter-territoires et fédéral qui font consensus dans un souci d'équité et d'harmonisation, en tenant compte de la spécificité des territoires.

Le groupe assure l'accompagnement de dispositifs désignés "incontournables" et la mise en place de dispositifs définis "objectifs fédéraux" : accompagnement et formation pour des Délégués auxiliaires (DA 1^{er} et 2nd degré) dont Suppl@net⁷, dispositif de FOAD, pour la professionnalisation des suppléants du 1^{er} degré.

► Les dispositifs Entrées dans le métier : mixage des publics

Face aux problématiques financières récurrentes, le groupe de pilotage a pris en compte le **mixage des publics au sein des actions formation**, afin de proposer un parcours global pour les DA, EQP CAER, et contractualisables. Ce travail d'ingénierie de formation dessine les contours d'un parcours de formation avec une pédagogie de contrat et une proposition d'organisation temporelle des dispositifs.

Ce mixage des publics en formation suppose :

- un parcours basé sur une référence commune : les 10 compétences des enseignants ;
- un continuum dans les propositions d'action de formation ;
- des dispositifs ouverts et à géométrie variable en terme de public accueilli ;
- un travail en amont avec l'ensemble des partenaires sur les propositions d'accompagnement et de formation ;
- l'individualisation des parcours.

⁷ 17 dispositifs suppl@net ont été ouverts dans les territoires. Ces dispositifs sont coordonnés nationalement. La formation, centrée autour du référentiel du métier d'enseignant⁷, permet aux suppléants d'identifier des situations professionnalisantes, de développer leurs compétences, d'élaborer un portfolio et de s'auto-évaluer pour poursuivre leur formation.

Au-delà de l'intérêt économique qu'il représente, ce type de démarche recèle d'autres opportunités :

- constituer un corps métiers et un corps professionnel ;
- s'appuyer sur une réelle dynamique de groupe en formation ;
- s'acculturer à l'institution Enseignement catholique.

Cette proposition de parcours de formation et d'accompagnement mixés en termes de publics accueillis sera expérimentée en 2010-2011 par différentes AT.

Pour les disciplines à faible effectif, l'interterritorialité et la question de l'opérationnalisation restent à travailler.

► Les préparations concours 2010-2011

Le groupe de pilotage participe à la réflexion, à la mise en place, à la régulation et à l'évaluation sur l'ensemble des préparations concours de proximité et nationales⁸:

■ *Préparations pour les enseignants du 1^{er} degré*

Préparation au 1^{er} concours interne, un dispositif a ouvert sur les deux proposés.

Préparation au 2nd concours interne, 6 dispositifs ouverts dont deux pour les Instituts médico-éducatifs (IME).

Une évaluation réalisée avec les organismes de formation concernés et des représentants du groupe de pilotage ainsi que la réforme de la formation initiale ont conduit au projet d'une FOAD pour aider les suppléants à préparer ces nouveaux concours. L'objectif est d'assurer un accompagnement à tout postulant dans l'Enseignement catholique en proposant un continuum de formation dès le préaccord. Il s'agit :

- d'accompagner les suppléants, ex-étudiants des masters de l'Enseignement catholique, qui auraient échoué au concours ;
- de faciliter l'accès à la titularisation des suppléants déjà titulaires d'un master ;
- de faciliter l'accès à la titularisation des suppléants avec Bac + 3 avant 2015 ;
- d'éviter la contractualisation (6 ans) sans formation ;
- de privilégier les formations avec les instituts missionnés et éviter les officines privées.

Ce dispositif devrait contribuer à recruter plus facilement des étudiants pour les masters de l'Enseignement catholique et des suppléants dont notre institution a besoin.

Un appel d'offre a été effectué en avril 2010 auprès de tous les CFP⁹. L'ingénierie de cette formation, intitulée P@c 1^{er} degré, a été réalisée au cours du troisième trimestre. Ce dispositif, coordonné nationalement, regroupe 31 formateurs de 12 ISFEC pour 10 disciplines (4 pour l'écrit et 6 pour l'oral).

■ *Préparations pour les enseignants du 2nd degré*

Un des principes pour la préparation concours pour les enseignants en poste est de **favoriser la complémentarité entre les préparations de proximité et les préparations à entrée nationale** (Cf. annexe 10).

Pour le CAER PC, CAPET et PLP 2010, il est à noter un bon rapport admis/postes, 96,2 % des postes offerts ont été attribués et en moyenne 7 candidats se sont présentés par poste. (Cf. annexes 11 et 12).

⁸ Concours externes CAFEP, CAPET, CAFEP PLP, CAFEP CAPES par la FOAD ; Concours internes CAER PC, CAER CAPET, CAER PLP, CAER PA et premier et second concours interne professeur de écoles (PE).

⁹ Les Centres de formation pédagogique (CFP) s'appellent dorénavant Institut supérieur de formation de l'Enseignement catholique (ISFEC).

Préparations de proximité Enseignement Général 2nd degré (EG2) et Enseignement technique et professionnel (ETP)

Les demandes de préparations de proximité se classent en 3 catégories : les cours par correspondance (notamment les préparations Centre national d'enseignement à distance (CNED), les formations proposées par les rectorats dans le cadre du Plan académique de formation (PAF), les préparations universitaires (notamment pour l'agrégation interne). Ce financement est individuel et, pour en bénéficier, les enseignants s'adressent à leur AT.

Préparations spécifiques l'ETP

Les dispositifs de préparations aux concours répondent aux impératifs des postes ouverts et nécessitent des dispositifs de formation couplés entre concours et/ou discipline¹⁰. Il est à noter que 75% des personnes qui préparent le concours avec un centre de formation le réussissent dans les 2 ans. Seule l'Eco-gestion était préparée pour l'agrégation interne. (Cf. *annexes 13, 13 bis et 14*).

Préparations spécifiques EG2

Pour les entrants dans le métier, y compris les suppléants sans poste, les dispositifs de formation et d'accompagnement s'articulent autour de : l'aide à la réussite au CAFEP par la FOAD, des préparations au CAER PC¹¹ et de l'aide à l'oral pour les admissibles au CAFEP et CAER PC¹².

Pour l'agrégation, 4 disciplines ont été préparées en formation longue. Une action de formation pour l'aide à l'oral a été proposée et a rencontré un réel succès. Il est le "coup de pouce" nécessaire pour des personnes qui (re) présentent le concours et qui sont admissibles.

A noter que 80 % des personnes qui préparent un concours avec les centres nationaux le réussissent dans les 2 ans (*Cf. annexes 16 et 16 bis*).

► Les préparations concours 2011 et 2012

Au vu des problématiques des suppléances et de la nouvelle organisation temporelle du passage des concours externes le groupe de pilotage a demandé aux organismes de formation de l'EG2 et de l'ETP engagés dans la préparation nationale des concours de (re)travailler les maquettes des préparations au CAFEP et CAER PC, PLP et CAPET pour les concours 2011 et 2012.

Les principes directeurs sont les suivants :

- dissocier l'écrit de l'oral, en faisant une proposition de préparation à l'écrit, puis une proposition de préparation à l'oral ;
- proposer des maquettes à géométrie variable pour les disciplines mises en œuvre dans plusieurs centres, soit : 2 à 3 semaines groupées, soit : une répartition/semaine ;
- les préparations à l'oral ne seraient proposées qu'aux admissibles et élargies aux admissibles non issus des préparations à l'écrit ;
- spécificité EG2 : les préparations à l'écrit pour les concours externes de 2012 débiteront début mars 2011 et se poursuivront jusqu'à la date des concours, ces nouveaux parcours sont visualisés dans *l'annexe 17* ;
- spécificité ETP : les préparations à l'écrit pour les concours externes et internes de 2012 débiteront début mars 2011 et se poursuivront jusqu'à la date des concours, ces nouveaux parcours sont visualisés dans *l'annexe 18*.

¹⁰ 329 stagiaires accueillis au sein de 27 actions de formation pour 36 984 heures stagiaires.

¹¹ 840 stagiaires accueillis au sein de 61 actions de formation à entrées nationales, pour 109 848 heures /stagiaires (cf. *annexe 6* « Bilan des activités de formation réalisées pour EG2 »).

¹² 86 stagiaires accueillis en formation, pour 14 232 heures-stagiaires (*cf. annexe 15*).

Groupe de pilotage Besoins spécifiques

Le groupe de pilotage Besoins spécifiques couvre les champs BEP-ASH, Education à la Santé et Sécurité au Travail (ES&ST), et Publics minoritaires.

► BEP-ASH

Pour accompagner l'évolution des missions d'enseignement (1^{er} et 2nd degré) suite aux textes réglementaires parus depuis les lois de 2005, une formation professionnelle à l'ASH progressive et modulaire, accessible à tout enseignant est programmée. Ces dispositifs doivent aussi garantir l'expertise d'enseignements spécialisés.

Certains concepts induits par la notion d'école inclusive ont été actualisés : adaptation, spécialisation, perfectionnement ; grande difficulté scolaire, handicap, besoins éducatifs particuliers.

Une mise en cohérence des coûts de formation a été réalisée. Elle prend en compte de façon précise les exigences du cahier des charges et ses modalités pédagogiques : accompagnement des écrits professionnels, différenciation pédagogique en fonction des options (D, E, F) ou du niveau d'enseignement (1^{er} et 2nd degré), accompagnement à distance et médiatisation de contenus, suivi des délégations de paliers, visites formatives sur poste d'enseignement dans le cadre de l'alternance, dispositifs de validation d'acquis. Une convention cadre est rédigée pour les délégations de paliers entre organismes de formation.

A partir des besoins repérés en territoire, le groupe de pilotage observe une montée en puissance des projets de formation inscrits dans le nouveau parcours BEP-ASH. Il construit un dossier unique de candidature. Des commissions d'étude des demandes sont instituées dans tous les territoires et leur travail est harmonisé. Ce travail de régulation et d'accompagnement des projets de formation participe pleinement à la responsabilité de FORMIRIS. Il est mené en partenariat étroit avec les directions diocésaines de l'Enseignement catholique (DDEC) et les organismes de formation.

La programmation du nouveau parcours est fragilisée. Les réductions budgétaires de février 2010 impactent fortement la programmation de l'ASH. Seuls les paliers 2 à 5 pourront être financés en 2010-2011 au niveau du PNC. Ce n'est que grâce à un engagement financier important des AT que les paliers 1 seront maintenus. Ainsi le parcours BEP-ASH naissant ne sera pas démantelé en 2010-2011. Mais face à l'étendue des besoins recensés, le groupe s'inquiète de cette situation non pérenne. *(Cf. annexe 19)*

En 2009-2010, les dispositifs de perfectionnement ASH et de 1^{ère} repère école inclusive sont gérés par les AT. Pour l'année 2010-2011, malgré une baisse de programmation budgétaire de plus de 60 % un dispositif de Modules d'Initiative Nationale est élaboré par le groupe de pilotage (unités de formation de 18 h à 24 h). Ce dispositif s'appuie sur les textes réglementaires de février 2004. Construit dans une cohérence fédérale, il devrait permettre aux enseignants de se « perfectionner » autour d'une problématique professionnelle spécifique de l'ASH à laquelle ils sont confrontés, qu'ils soient enseignants spécialisés ou non.

► Education à la Santé et à la Sécurité au Travail

La responsabilité du chef d'établissement est engagée quant à la qualification des enseignants et à la formation des élèves aux risques professionnels, à la santé et à la sécurité au travail.

Le PNC permet en 2009-2010 la mise en œuvre de la formation initiale et des recyclages des moniteurs et instructeurs Sauveteur secouriste du travail (SST), des moniteurs en Formation à la Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), des formations à l'Habilitation électrique (HE).

Les formations aux pré-requis en éducation ES&ST sont financées par une subvention directement versée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) aux organismes de formation dans le cadre d'une convention nationale.

Une collaboration du groupe de pilotage avec l'institut national de recherche et de sécurité (INRS) a été initiée. Elle permet l'aménagement d'un accès à la base de données nationale. Chaque AT peut dorénavant consulter et analyser par académie, les données de son territoire.

Une optimisation de la programmation des formations est réalisée avec les trois Centres nationaux de formation de l'enseignement technique privé (CNFETP) et l'association des Chefs de travaux de l'enseignement technique (CTPN). Elle permet une meilleure compréhension des enjeux et des dispositifs, une analyse plus ajustée des besoins.

► Publics minoritaires

Certains groupes d'enseignants à faible effectif expriment des besoins de formation dont les enjeux institutionnels et professionnels sont forts : brevet de technicien supérieur (BTS) tertiaires, bilinguisme professionnel, évolutions des métiers de l'ETP, enseignants en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et établissement régional d'enseignement adapté (EREA), antennes scolaires mobiles, enseignants d'instituts IME, enseignants référents de l'ASH. A partir de l'évaluation des dispositifs existants, le groupe de pilotage s'est attaché à analyser la pertinence des réponses apportées et à les rendre lisibles.

Groupe de pilotage Réformes lourdes, innovation, recherche

Ce groupe de pilotage est issu de la fusion des groupes de pilotage « Réformes lourdes » et « Innovation recherche ». Ce regroupement a pris sens au fur et à mesure de l'année, les deux objets se nourrissant mutuellement et des glissements s'opérant de l'un à l'autre.

► Réformes lourdes

Bien que le groupe en ait donné une définition¹³, l'objet reste difficile à cerner. La veille réalisée révèle un environnement mouvant et une cascade de textes¹⁴. Un travail de discernement est continuellement à opérer sur les objets à retenir et leur périmètre. C'est pourquoi le groupe a fourni aux AT des éléments de cahier des charges.

Six objets ont été retenus¹⁵ pour 2009-2010, et dix objets¹⁶ pour le plan 2010-2011. Il convient cependant de conserver de la réactivité.

La mise en œuvre de cette ligne budgétaire du PNC étant totalement gérée par les territoires, c'est à ce niveau là qu'elle s'effectue. Il est à noter que bien souvent les AT sont conduites à abonder cette ligne sur leur propre budget au-delà du montant affecté par le PNC. Il est ainsi difficile pour le groupe de pilotage d'avoir une vision globale du plan de formation concernant les réformes lourdes, puisqu'il n'a pas de visibilité sur ces compléments apportés par les territoires.

¹³ « Transformation de l'identité professionnelle ou de la posture (relations pédagogiques, relations aux collègues, relations aux partenaires, relations aux contenus) qui touche le sens de l'école en impactant l'organisation (impact général) ».

¹⁴ Exemple : 23 projets de textes de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), dont 13 projets d'arrêtés relatifs aux programmes d'enseignement, ont été examinés par la Commission spécialisée des lycées, collèges et école le 23 juin avant d'être débattus au Conseil supérieur de l'Education le 1^{er} juillet 2010 (source AEF 21/06/10).

¹⁵ Formations transversales : Posture et socle commun ; Expérimentation Lycées ; Réformes 1^{er} degré ; Bac Pro 3 ans ; Orientation des élèves ; Ecoles numériques rurales.

¹⁶ Réformes 2008 1^{er} degré ; Espaces numériques de travail (ENT-ENR), aspects pédagogiques uniquement ; Travail par compétences et évaluation de ces compétences dans le cadre du socle commun y compris pour le diplôme national du brevet (DNB) (école-collège-lycées) ; Dispositifs d'aide et d'accompagnement : postures des enseignants ; Education au choix ; Réforme techno au collège ; Bac Pro suite : Sanitaire et social, Service de proximité, Evaluation CCF en CAP et Bac Pro ; Sciences et technologies industrielles (STI) et sciences et technologies de laboratoires (STL) ; Rénovation du lycée.

► Recherche

19 dossiers ont été déposés en 2009 (contre 18 en 2008 et 31 en 2007). L'établissement formateur et les besoins spécifiques des élèves, représentent la majeure partie des thématiques explorées. Faute de budget suffisant, seuls 5 projets ont pu être retenus. (Cf. *annexe 20*)

► Innovation

Le groupe de pilotage a choisi de continuer à encourager le développement des projets des établissements. Depuis le premier appel à projet innovant en 2007, 151 dossiers ont été déposés et 84 acceptés. La pédagogie, la didactique, l'ASH et la vie scolaire représentent les principales thématiques abordées dans ces projets. (Cf. *annexe 21*)

A consulter en *annexe 22* : les projets acceptés en 2009-2010.

De façon générale, en matière d'innovation et de recherche le groupe préconise :

- d'encourager l'expérimentation et l'innovation qui conduisent des équipes à s'inscrire dans une démarche de projet sans attendre les injonctions ministérielles ;
- de développer la recherche-action qui permet d'étayer l'expérimentation par un travail de mise à distance et de formalisation nécessaires à des mises en œuvre plus généralisées.

Groupe de pilotage Evolution professionnelle

En 2009-2010, le groupe Evolution professionnelle a expérimenté un nouveau périmètre.

Il traite désormais :

- les questions de reconversion pour raison de santé et de reconversion imposée (perte d'heures, perte d'emploi, perte de contrat, raison de santé reconnue par le rectorat) ;
- les questions d'accompagnement correspondant à des motifs d'usure professionnelle ou des souhaits de perfectionnement disciplinaire ou pédagogique, d'évolution de carrière, de changement de métier.

La prise en compte de ces deux objets par un même groupe s'est révélée fructueuse permettant d'apporter un éventail de réponses plus large aux situations d'évolution professionnelle.

► Reconversion imposée

Le groupe de pilotage s'est attaché à promouvoir des dispositifs susceptibles de répondre à deux attentes :

- celle du stagiaire en lui proposant information et accompagnement pour une mise en projet ;
- celle de l'AT en lui permettant de s'approprier les situations et de mettre en œuvre le suivi du dossier.

Le groupe de pilotage s'est par ailleurs efforcé de s'adapter à l'évolution des situations des enseignants. En effet, ces dernières se complexifient. On est passé du tout « ETP » à des champs didactiques plus variés relevant du collège ou du lycée d'enseignement général.

Par ailleurs, en ETP, de nouveaux champs se sont mis en place (Génie thermique, Electromécanique...). Cette réalité impacte fortement le processus de traitement des dossiers et l'accompagnement des personnes en reconversion par les organismes de formation. Le groupe a ainsi produit une proposition de contractualisation du suivi pédagogique et administratif entre AT et organisme de formation.

► Accompagnement professionnel

Le groupe de pilotage a privilégié le financement de projets soutenus par l'institution et les situations d'usure professionnelle. Les co-financements avec les AT, les établissements voire les enseignants eux-mêmes ont été systématiquement recherchés. Une forte augmentation des demandes de financement de master 2 dans les domaines des sciences de l'éducation ou dans le cadre de masterisation de parcours professionnels (Ex. : parcours BEP-ASH) a été constatée. Cette problématique devra être traitée de façon globale dans la programmation 2010-2011.

A consulter en **annexe 23** : Les situations de reconversion par territoire.

Groupe de pilotage Prise de responsabilité

► Formation initiale des chefs d'établissement¹⁷

■ Le parcours de formation initiale des chefs d'établissement du 1^{er} degré

Les formations de chefs d'établissement 1^{er} degré se mettent en œuvre dans les territoires en référence au texte d'orientation de l'IFCEC¹⁸ de 2007. Des temps d'évaluation, prévus dans ce texte, se sont tenus en territoire avec les directeurs des AT, l'ECM, la Responsable de la mission Chef d'établissement du 1^{er} degré des SN et les acteurs locaux. Un bilan de ces réunions, formulant des préconisations et des perspectives de travail a été adressé aux directeurs des AT pour transmission aux acteurs locaux.

Un travail avec l'Organisme paritaire collecteur agréé - Enseignement et formation privée (OPCA-EFP) a permis d'étudier les conditions de prise en charge administrative et financière dès que les enseignants sont devenus chefs d'établissement. Une note a été élaborée pour les AT et les instituts missionnés afin de faciliter cette prise en charge pour l'année 2010-2011.

■ Le parcours de formation initiale des chefs d'établissement du 2nd degré

L'ECM note que deux préoccupations semblent guider les tutelles dans le choix des personnes à envoyer en formation :

- ouvrir le parcours à des enseignants et cadres d'éducation qui souhaitent évoluer professionnellement indépendamment des besoins du réseau dont la tutelle a la responsabilité ;
- mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des ressources humaines et tenter de faire coïncider les départs en formation avec les besoins réels de recrutement du réseau.

La formation propose 3 étapes :

- détermination en N-2 (14 jours de formation et 1 semaine de stage, 120 stagiaires) ;
- formation avant nomination en N-1 (22 jours de formation et 1 semaine de stage, 120 stagiaires) ;
- formation après nomination (formation et accompagnement individualisés, 150 stagiaires).

► Formation des PCP/MA/Tuteurs/MA-ASH/professeurs référents

Dans le courant de l'année 2009-2010, le groupe de pilotage a travaillé sur le projet d'évolution des formations de ces publics au fur et à mesure de la sortie des textes officiels sur la masterisation de la formation initiale des maîtres¹⁹.

¹⁷ L'organisation de la formation des cadres a fait l'objet d'un texte adopté par le Comité national de l'Enseignement catholique (CNEC) le 14 mars 2008 et promulgué en commission permanente le 13 juin 2008. A noter au point 2 : « *S'agissant de la formation initiale des cadres, et tout particulièrement des cadres recevant une mission d'Eglise ou y étant étroitement associés, la responsabilité de l'Enseignement catholique revêt une importance capitale et s'étend, dans certains cas, jusqu'à la réalisation de la formation elle-même.* »

¹⁸ L'IFCEC s'appelle dorénavant Ecole des Cadres Missionnés (ECM).

¹⁹ Deux textes ont été particulièrement étudiés : *Mission des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du 2nd degré à la formation des enseignants stagiaires* (BO 29 du 22 juillet 2010) ; *Mission des maîtres formateurs et des maîtres d'accueil temporaire* (BO 29 du 22 juillet 2010)

Une enquête, fondée sur le référentiel des 12 compétences du PCP/MA/Tuteur a été lancée en vue de faire un point d'étape sur la mise en œuvre des formations de ces publics dans les territoires. Les données recueillies seront exploitées en 2010-2011.

Enfin, le groupe a travaillé, en lien avec la mission BEP-ASH, à la mise en place de la formation des MA-ASH.

➤ **Formation initiale des formateurs : le titre de formateurs d'enseignants et de cadres supérieurs pédagogiques et le DU (diplôme d'université de formateur d'enseignants)**

Le groupe de pilotage a étudié et validé les propositions de mise en œuvre du dispositif modulaire et de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) conduisant au titre de formateur, faites par la Commission de certification, son Bureau et le Conseil pédagogique.

Le dispositif modulaire semble de plus en plus attractif pour des enseignants souhaitant à la fois évoluer dans leur métier et accéder à un diplôme de niveau master tout en se donnant la possibilité d'acquérir un titre professionnel de formateur.

Lors d'une cérémonie le 6 mai 2010 à Paris, le Secrétaire général de l'Enseignement catholique a remis leur titre à 15 nouveaux lauréats.

➤ **Formation initiale des cadres et des chargés de mission**

▪ **La formation initiale des cadres**

Elle vise à constituer un vivier de cadres intermédiaires susceptibles de prendre des responsabilités plus larges à moyen terme. Le public ciblé est celui des adjoints de direction, des chefs de travaux, des enseignants responsables de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des responsables ASH.

L'ECM a réalisé les formations de ces publics en collaboration avec des instituts missionnés et des consultants sous la forme d'un module commun auquel s'ajoutent des modules spécifiques.

Une soixantaine d'enseignants sollicités par les chefs d'établissements sont restés en liste d'attente faute de place et de financement suffisant.

▪ **La formation initiale des chargés de missions**

Une trentaine d'enseignants sollicités par les DDEC ont suivi la première année du parcours de formation.

Groupe de pilotage Citoyenneté et humanisme

➤ **Enseigner le fait religieux**

▪ **Cahier des charges**

Dans ce domaine nécessairement délicat et complexe, il paraît souhaitable de privilégier les formations qui favorisent un véritable travail sur les questions religieuses, avec des temps de partage, d'appropriation et de production d'outils pour des démarches pédagogiques. Ces formations doivent répondre aux enjeux suivants :

- gérer la diversité culturelle et religieuse ;
- prendre en compte les réalités de l'établissement en terme de mixité culturelle, religieuse et sociale ;
- travailler à une éducation à la liberté religieuse, enseigner le fait religieux, comprendre les religions et les écoles de pensée, former à des outils et des démarches pédagogiques ;
- développer les postures d'enseignant-chercheur.

Elles doivent par ailleurs, en cohérence avec la déontologie que suppose le champ de la transmission de ces connaissances, privilégier :

- la dimension symbolique ;
- le registre de la dimension existentielle ;
- la problématique du sens ;
- la pluralité des approches.

Pour ce qui est des modalités de formation permettant la mise en œuvre de ces principes, le groupe de pilotage Citoyenneté et humanisme a élaboré un cahier des charges.

Les directeurs d'AT devraient pouvoir compter sur le ou les coordinateur(s) diocésain(s) pour exercer une fonction d'accompagnement et d'aide au discernement sur ces questions.

▪ **Programmation**

Le budget voté par le Conseil fédéral pour 2009-2010 n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes qu'elles soient nationales ou territoriales. Bien que nombre d'AT aient abondé sur leur budget territorial, des projets ont dû être annulés.

La dynamique engagée et les perspectives de formation des enseignants en matière de prise en compte de la dimension religieuse de la culture au sein de leur discipline ont de fait été freinées.

➤ **Développement durable**

S'appuyant pour la première fois sur le cahier des charges proposé en 2008-2009 par le précédent groupe de pilotage, 14 dispositifs de formation remontés des territoires par un appel à projet ont pu être financés.

➤ **Dimension Européenne**

Une formation nationale de personnes ressources en établissements a permis la participation de 23 enseignants venus de plusieurs AT. Elle se poursuivra en 2010-2011 avec une immersion dans les institutions européennes.

➤ **Mixité sociale et culturelle**

Faute de budget, il n'y a pas eu de programmation pour cet objet.

Accompagnement et conseil en formation

Accompagnement de projets et d'équipes (APE)

La mission Accompagnement de projets et d'équipes (APE) a été créée à la mise en place de la Fédération pour accompagner les territoires dans leur projet de fonctionnement et, particulièrement ceux amenés à fusionner.

L'activité de cette mission s'inscrit dans un modèle humaniste de développement. Il s'agit d'accompagner les personnes et les équipes en s'appuyant sur leurs capacités à comprendre et à participer à la résolution des problèmes. Le développement de l'autonomie des acteurs, de la professionnalisation et du management fait partie des visées de l'accompagnement. Le cadre de référence de la mission est celui de l'approche systémique appliquée aux pratiques d'accompagnement : individuel, de groupe, d'organisation.

Chaque accompagnement fait l'objet d'une demande faite par le Président de l'AT auprès du Secrétaire général de la Fédération²⁰.

²⁰ Les modalités d'intervention sont formalisées dans le cadre d'une convention d'accompagnement signée par le Président de l'AT et le Secrétaire général de FORMIRIS et quand il s'agit d'un accompagnement individuel un contrat tripartite fixant les objectifs de l'accompagnement est signé entre le président (ou le directeur de l'AT par délégation), la personne accompagnée et l'accompagnatrice de la mission APE.

Chaque intervention est travaillée de façon spécifique avec néanmoins une mise en perspective avec les autres territoires accompagnés (accord de principe sur la mutualisation des outils). Chemin faisant, un référentiel commun se dessine et chaque accompagnement d'équipe peut se référer à ce référentiel. La durée, le rythme de l'accompagnement varie en fonction des objectifs à atteindre.

Les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre peuvent être collectifs (co-animation de séminaires pour les personnels, co-animation de journées chefs d'établissements, co-animation de journées avec les instituts missionnés) et/ou individuels (accompagnement de personne dans l'exercice de leur fonction, dans leur prise de fonction...).

L'action de la mission s'articule maintenant d'avantage avec les enjeux stratégiques de la Fédération qui émergent peu à peu. Elle est placée sous la responsabilité du Secrétaire général de la Fédération qu'elle conseille et inscrite dans l'exercice de la responsabilité de formation au sein du FAR.

Elle apporte à la fois une extériorité et une connaissance approfondie du cœur de métier de FORMIRIS et des enjeux qui sous-tendent la Fédération :

- participation au ROC-FAR, aux réunions de directeurs et au groupe projet qui prépare ces réunions ;
- participation à l'équipe projet Evolution des services fédéraux ;
- pilotage du groupe de travail sur la professionnalisation du conseil en formation FORMIRIS et mise en œuvre du dispositif de formation.

Les compétences de l'équipe APE, selon les situations rencontrées, peuvent être enrichies par des collaborations ponctuelles avec apport d'expertise venant des SN, des AT ou de consultants extérieurs.

Plusieurs territoires ont été accompagnés à leur demande en 2009-2010 :

- FORMIRIS Est (démarré en 2006)
- FORMIRIS Sud-Ouest (démarré en 2007)
- FORMIRIS Pays-de-la-Loire (démarré en 2008)
- FORMIRIS Ile-de-France (démarré en 2008)

Conseil en formation

Toutes les missions du FAR peuvent être appelées, à la demande des AT, à assurer les niveaux 3 et 4 du conseil en formation²¹ en particulier pour des objets spécifiques tels que le fait religieux, l'ASH, le titre de formateur.

Elles participent par ailleurs au niveau 1 et 2 du conseil en formation²² en apportant notamment des réponses aux questions posées via le portail FORMIRIS et les sites FAR, voire en réorientant les demandeurs vers les acteurs concernés : AT, Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR), DDEC, AT).

Les contenus des sites FAR constituent des points d'appui et des relais pour répondre aux différents interlocuteurs.

²¹ Niveau 3 et 4 : recueil, élucidation, analyse d'un besoin de formation avec aide au développement de projet (individuel ou collectif). Mise en cahier des charges (AFNOR X50-756). Recherche de l'offre de formation. Etude de faisabilité financière et administrative. Accompagnement et évaluation du processus.

²² Niveau 1 et 2 : recueil d'une demande d'information, identification de la nature de celle-ci et réponse si l'on a la capacité (information prescrite) ou transfert. Suivi et capitalisation.

Information et Communication

En 2009-2010, les équipes du FAR en collaboration avec le pôle Communication et les services des moyens technologiques ont continué à animer quatre sites : SitEColes, Enseignement et religions, Espace recherche, Titre de formateur d'enseignant et DU de formateurs.

L'activité de Clé, le site du 2nd degré, a été suspendue faute de ressources humaines pour continuer son alimentation.

SiteEColes, le site du 1^{er} degré

sitEColes²³ <http://sitecoles.formiris.org/> continue sa mission d'information et de professionnalisation des enseignants du 1^{er} degré. Espace de sensibilisation sur les évolutions du système d'éducation et de la formation, il permet aux enseignants et chefs d'établissement de repérer les champs qui nécessitent de la formation. Avec les outils proposés, la vulgarisation de recherches, il contribue également à la professionnalisation des enseignants.

Le site a particulièrement suivi la réforme de la formation initiale. D'après les statistiques, le document le plus lu sur ce sujet a été le dossier « métier-carrière : devenir professeur des écoles ». C'est aussi celui qui a été le plus actualisé (19 fois).

Publications :

Des articles ont été publiés dans les *Cahiers pédagogiques* :

- *La fonction formative des établissements du 1er degré*, In : Cahiers pédagogiques, HSN n°17, Quelle formation pour les enseignants, juillet 2010.
- *Tout le monde au travail... par compétences*, In : Cahiers pédagogiques, HSN n°16, Socle commun et travail par compétences, balises et boussole, mars 2010.

Enseignement et religions, un site pour enseigner le fait religieux

Enseignement & religions²⁴ www.enseignement-et-religions.org a pour vocation de proposer des réflexions et des outils pour promouvoir la prise en compte du fait religieux au sein des disciplines d'enseignement.

Il contient :

- la présentation de la mission Enseignement et religions ;
- des approches par discipline avec des dossiers et des séquences pédagogiques ;
- des outils (textes de réflexion, orientations bibliographiques ou webographiques) ;
- l'offre de formation sur le fait religieux prise en charge par FORMIRIS.

Il propose depuis janvier 2010 une rubrique « Dossier du mois » qui développe une problématique concernant la question religieuse et sa prise en compte par les enseignants.

L'alimentation du site repose sur les productions remontant du terrain via les coordinateurs de la mission Enseignement et Religions.

²³ Sur le site, l'internaute peut consulter 137 dossiers et 2100 articles. 217 articles ou dossiers ont été actualisés ou rédigés durant l'année 2009-2010. 949 046 pages vues sur la période scolaire 2009-2010 (+24.07% par rapport à l'année précédente). 3,1 pages vues par visite. 4 907 abonnés à la lettre d'infos en août 2010 (+ 332 par rapport à l'année dernière).

²⁴ Environ 8000 personnes visitent le site chaque mois et on compte 800 abonnés à la lettre d'information. Ce site est également le premier répertorié par Google avec pour entrée « enseignement+religion ».

Ces documents sont soumis à un conseil scientifique qui valide leur adéquation à la ligne éditoriale du site. Il bénéficie par ailleurs des textes produits par l'Observatoire des programmes et des manuels scolaires qui analyse les contenus des programmes sur la prise en compte de la dimension religieuse de la culture dans chaque discipline.

Espace recherche, un site pour promouvoir la recherche

Espace recherche <http://e-recherche.formiris.org/> a pour objectif de développer et valoriser la recherche. Il est principalement utilisé pour diffuser les résumés des projets et des rapports finaux des recherches financées par FORMIRIS.

Le site Titre de formateur

Ce site <http://titredeformateur.formiris.org/> présente les 2 modes d'accès au titre : VAE, le dispositif modulaire mis en œuvre par les instituts et universités catholiques

Les internautes peuvent y télécharger référentiels d'activité, de compétences et de certification, dossiers de candidatures, calendriers annuels de mise en œuvre, coordonnées des responsables référents dans chaque université, et s'y informer sur les activités de la Commission nationale de certification professionnelle.

Gestion administrative et financière

Suivi administratif et financier

► Département Gestion Administrative et Financière (DGAF)

Le DGAF exploite, organise et garantit la conformité des informations relatives au traitement des unités de formation, aux inscriptions et aux départs en formation des enseignants ainsi qu'au paiement des frais pédagogiques et des frais annexes²⁵.

Il est également le garant du suivi des budgets du PNC à mise en œuvre nationale.

Il assure une fonction de communication externe notamment en direction des organismes de formation et des établissements d'enseignement et également en interne en direction des responsables des missions FAR.

► Coordination du PNC

Le DGAF a largement contribué à accompagner les AT et les groupes de pilotage dans l'utilisation de l'**outil de suivi budgétaire du PNC** : ventilation des budgets accordés par axes de programmation, régulations d'octobre, décembre, février et mai, assistance à l'utilisation.

Il a, par ailleurs, été l'interlocuteur de la société de développement (RS2I) pour toutes les fiches hotline fournies dans le but d'améliorer l'outil et a procédé aux tests avant la mise en production de la nouvelle version.

Autres réalisations du DGAF dans la cadre de cette coordination :

- mise à jour de l'arborescence budgétaire du PNC et communication des informations aux AT ;
- fourniture des tableaux de bord aux instances politiques ainsi qu'aux groupes de pilotage leur permettant de suivre le budget du PNC ;
- fourniture en fin d'exercice de la situation définitive du PNC.

²⁵ Pour l'exercice 2009-2010, le DGAF a traité 9381 prises en charges et 456 factures de formation. Il a contrôlé 394 factures du FAR concernant l'ingénierie, les frais de fonctionnement et les honoraires. Les délais de traitement sont en moyenne de 15 jours après réception de la facture de l'institut ou de l'organisme de formation.

A consulter en **annexe 24** : PNC à mise en œuvre nationale : sommes versées à nos partenaires.

➤ **St Pierre et Miquelon**

Au titre de la convention contractée entre St Pierre et Miquelon et FORMIRIS, le DGAF en lien avec les responsables de mission FAR, se substitue à l'AT St Pierre et Miquelon pour la gestion administrative du plan de formation des enseignants de ce territoire.

II-2 Fonctions supports

Ressources humaines

Les ressources humaines et les services nationaux

L'effectif des SN est de 54 personnes au 31 août 2010. Cet effectif correspond à 48,84 équivalent temps plein. Les départs n'étant pas été systématiquement remplacés, l'effectif est en constante diminution : - 19,40 % en 4 ans (67 personnes au 31 août 2006).

Quelques données sociales :

- L'effectif est composé de 15 hommes et 39 femmes (soit 72,2 % de femmes).
- 13 % relèvent de la catégorie Employés, 24 % de celle des Agents de maîtrise et 63 % de celle des Cadres.
- La moyenne d'âge est de 49,80 ans. 24 % ont plus de 56 ans.
- L'ancienneté moyenne est de 18 ans. 18 salariés ont plus de 20 ans d'ancienneté.
- 38 salariés sont à temps complets. 16 salariés sont à temps partiel.

Le service des ressources humaines (SRH) assure la gestion administrative du personnel et la gestion des carrières. Il assiste le Secrétaire général dans le cadre de ses relations avec les instances représentatives du personnel.

Suite à la signature de l'accord de groupe FORMIRIS, les SN ont dénoncé leur accord d'entreprise et leur accord sur la réduction du temps de travail afin de pouvoir appliquer, à terme, l'accord fédéral.

Comptabilité

L'activité du service Comptabilité et Budget s'articule autour de 3 missions :

- *comptabilité des SN ;*
- *comptabilité de la Fédération (SN + 13 AT) ;*
- *accompagnement comptable et financier auprès des AT et autres partenaires à titre individuel.*

Les deux dernières missions sont en développement, elles représentent plus de la moitié de l'activité du service.

Missions comptables des services nationaux

Le service Comptabilité et Budget a assuré, pour les SN, l'ensemble des tâches comptables, du budget à la présentation des comptes annuels au Conseil fédéral. Il est à noter que bon nombre de mouvements financiers résultent de l'activité fédérale. Ainsi, 1400 notes de frais de réunions ont été recensées alors que les factures de frais de fonctionnement sont au nombre de 1200.

Missions comptables fédérales

► Veille

Dans le cadre du manuel de gestion, le service Comptabilité et Budget a effectué une veille comptable, financière et réglementaire (publication des comptes...). Le cas échéant, les règles font l'objet d'une mise à jour dans le manuel de gestion.

► Comptes rendus d'utilisation des subventions

La Fédération a rendu compte de l'utilisation des subventions de manière consolidée conformément à la décision du Conseil fédéral du 22 mars 2007.

Conformément à la convention avec le MEN, un seul compte rendu pour l'ensemble des structures (13 AT + SN) ainsi que des comptes annuels combinés (consolidés) ont été adressés aux autorités de tutelle.

► Lien avec Saint-Pierre et Miquelon

Le service comptabilité a rendu compte régulièrement de l'utilisation des budgets affectés à la formation des enseignants de l'archipel à la Présidente de la Commission paritaire du plan de formation (conformément à la convention signée).

► Support technique

Le service Comptable et Budget a été le support technique en matière financière auprès de la CFAF ainsi que du groupe Manuel de gestion (rédaction, organisation matérielle des rencontres sur le manuel de gestion).

Le service Comptable et Budget a participé à la mise en place de l'audit interne du PNC.

Informatique et moyens logistiques

Informatique

► Citrix

▪ Partage des applications

2009-2010 a permis la poursuite de la mise à disposition via Citrix de nouvelles applications bureautiques au moindre coût et à destination de l'ensemble des personnels des AT²⁶.

▪ Bureau virtuel

Citrix met à disposition de chaque salarié et plus particulièrement des collaborateurs délocalisés et des utilisateurs mobiles des applications partagées, leurs mises à jour, ainsi qu'un accès distant à leurs dossiers personnels et/ou partagés.

▪ Protection renforcée des données sensibles.

Citrix offre également l'avantage de la protection et la centralisation des données des AT et des SN afin de réduire au maximum les risques de perte ou de vol.

► ENERIS (système informatique de gestion et d'administration de la formation)

En 2009-2010, il n'y a eu aucune évolution majeure de l'outil Eneris.

En conséquence, le pôle Eneris s'est attaché à :

- répondre aux utilisateurs de l'outil de gestion Eneris (demandes de conseils...).

Cela a représenté 231 demandes (Cf. annexes 25 et 26) ;

- répondre aux besoins de manipulation de données à la demande des territoires et des SN ;
- et à anticiper pour tous, les besoins en statistiques sur les données de gestion administrative et financière.

²⁶ Sont mises à disposition les applications suivantes : Windows (en version 2003 et 2007 Word, Excel, Power Point, Access, Publisher, Outlook, Acrobat professionnel d'Adobe ainsi que Eneris (application de gestion administrative et financière de la formation), CCMX (application comptable), Servantissimo (gestion des amortissements), Bodet (pour la gestion du temps), Fizilla (pour le transfert des fichiers Web), Sphinx pour le traitement des enquêtes et l'ensemble de la suite Adobe CS4 et sans aucune intervention sur les postes PC des AT et des SN.

►EC-OL (l'outil de recueil des données mis en place par l'observatoire SOLFEGE)

Depuis janvier 2008, les utilisateurs du site Internet Ec-ol.org peuvent bénéficier du service d'assistance²⁷ dédié jusqu'à présent à Eneris. (Cf. annexe 27). La hot line Eneris est ainsi devenue « FORMIRIS assistance ».

Moyens logistiques

Ce service a en charge l'accueil et le standard, les locaux avec les contrats de maintenance/les petites réparations, le suivi des travaux, l'affranchissement, la reprographie et la logistique des réunions et des repas.

La restauration des groupes en réunion dans les locaux de FORMIRIS se déroule sur place. Le service logistique a développé une nouvelle activité qui est d'assurer le bon déroulement des repas.

Communication et Documentation

Communication

Tout au long de l'exercice 2009-2010, l'activité de la fonction Communication s'est articulée autour des tâches suivantes :

- exploitation et actualisation du site Internet www.formiris.org ;
- maintenance et adaptation des sites internet des SN ;
- réalisation des 3 newsletters afférentes aux différents sites²⁸ ;
- réalisation de la lettre électronique fédérale Capfédé, et de celle du SRH ;
- rédaction des comptes rendus des instances fédérales (Conseil fédéral, Bureau fédéral, CFPF et CFAF) ;
- rédaction et diffusion des Notes d'information rapides ;
- aide à la rédaction et réécriture de différents supports émanant des SN.

Documentation

Le Centre de ressources documentaires (CRD) de FORMIRIS a pour mission de faciliter l'accès à l'information en matière d'évolution du système éducatif et de la formation. Il a poursuivi ses activités en fonction de quatre axes :

- la veille documentaire sur le cœur de métier de la Fédération (formation des enseignants, formation d'adultes, Enseignement catholique, système éducatif) ;
- l'organisation des sources d'information ;
- la rédaction et publication de ressources en ligne sur @toutDoc ;
- la recherche documentaire.

La réflexion sur l'évolution des services fédéraux a conduit à une évolution des activités du CRD qui s'est traduite par la suppression de l'espace documentaire et la réorganisation d'une partie de l'activité au sein du système d'information naissant.

²⁷ L'outil Ec-ol a généré 192 demandes sur 2009-2010 contre 162 l'année précédente.

²⁸ @toutDoc, sitEcoles, Enseignement et religions.

Accompagnement en ressources humaines

► Au niveau de la Fédération

Dans le cadre de la négociation de l'accord de groupe FORMIRIS 2^{ème} étape, le SRH en lien avec le Secrétaire général, a assisté le collège employeur pour l'instruction technique et juridique des dossiers. Il a également réalisé plusieurs simulations salariales pour étudier les impacts financiers des différentes propositions des négociateurs sur les AT et les SN. Le SRH a également assuré les comptes rendus et la logistique des réunions.

Suite à la signature de l'accord de groupe 2^{ème} étape, le SRH a été à l'initiative de la rédaction d'un document juridique et technique concernant le déroulé opératoire des dispositions de cet accord afin de faciliter leur mise en application au sein des 14 structures.

Le SRH a aussi participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan fédéral de formation des salariés de FORMIRIS. Il a assuré la gestion et le suivi administratif des inscriptions des salariés de l'ensemble des structures auprès des organismes de formation. Les formations se déroulant dans les locaux des SN, il s'est également chargé de la logistique des formations.

► Auprès des AT

Le SRH répond également aux demandes des directeurs des AT dans leurs responsabilités relatives aux ressources humaines. Il s'agit principalement de répondre à des questions juridiques et sociales concernant les contrats de travail, la durée du travail, la paye, l'application des conventions collectives, et de l'accord de groupe, l'harmonisation des statuts et la gestion du personnel. Des outils peuvent également être proposés.

Le SRH effectue la paie et les déclarations sociales de deux AT. Il met également à disposition d'une AT le logiciel de paie. Trois AT utilisent le logiciel de gestion du temps, le SRH assurant le paramétrage et l'assistance.

Accompagnement comptable et financier

► Auprès des associations territoriales

Le service Comptabilité et Budget a été amené à répondre à diverses questions auprès de l'ensemble des comptables des AT. Ces questions sont d'ordre technique (utilisation du logiciel comptable et du logiciel d'immobilisations, rapprochement entre ENERIS et le logiciel comptable...) ou d'ordre juridique, voire fiscal.

Dans certains cas, à la demande des AT, l'implication du service Comptable et Budget va jusqu'à l'accompagnement du comptable ou l'arrêté des comptes. En lien avec le SRH des SN, les payes et charges sociales peuvent être traitées.

La tenue de la comptabilité a été réalisée par les SN pour :

- FORMIRIS Antilles-Guyane.
- FORMIRIS Méditerranée.
- FORMIRIS Ile-de-France (en partie).

Une expertise comptable a été apportée tout au long de l'année pour :

- FORMIRIS Ile-de-France.
- FORMIRIS Est.
- FORMIRIS la Réunion.
- FORMIRIS Sud-Ouest.
- FORMIRIS Antilles-Guyane.
- FORMIRIS Méditerranée.

Un logiciel de gestion des immobilisations est installé progressivement dans les AT qui en font la demande.

► **Auprès d'autres partenaires**

Dans le cadre d'une convention financière, le service Comptable et Budget intervient auprès de 2 partenaires dans l'Enseignement catholique (Maison associative de la formation de l'Enseignement catholique (MAFEC), DDEC de Martinique), notamment pour l'arrêté des comptes annuels.

Assistance et conseil en informatique

Il s'agit pour le service Informatique d'accompagner à la demande les territoires en termes :

- de formation et d'organisation autour de la gestion administrative et financière de la formation (ENERIS) ;
- de définition et mise en place de solutions techniques : dématérialisation, informatique (choix du matériel, des logiciels et accompagnement aux techniques), Téléphonie IP pour la réduction des coûts ;
- lors de l'organisation de séminaires territoriaux.

Le service Informatique a par ailleurs participé aux travaux du groupe Evolution du système d'information.

Assistance et conseil en communication

A la demande d'AT et au sein des SN, des interventions ponctuelles ont été réalisées en matière de rédaction. Elles ont pris la forme de conseils, d'accompagnement, de formation d'équipes à l'écriture web ou à la réécriture. Le service Communication a également répondu à une demande de l'AT Pays-de-la-Loire pour la réalisation d'un espace web collaboratif.

III – FORMIRIS, organisme national de l'Enseignement catholique

III-1 Protocole de fonctionnement SGEC-FORMIRIS

Peu de correctifs ont été apportés au protocole de fonctionnement SGEC-FORMIRIS pour l'année 2009-2010.

La principale modification concerne l'évolution du poste de René Nouailhat qui a conservé la mission Enseignement et religions au SGEC.

Dans le même temps, il a quitté sa mission à FORMIRIS et a été remplacé par Stève Lepleux.

III-2 Activités des responsables de mission auprès du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SGEC)

La cellule nationale Apprentissage du SGEC

Le départ en retraite, au 1^{er} février 2010, du responsable de la mission ETP n'a pas permis une présence de FORMIRIS à toutes les rencontres de cette cellule²⁹.

Dans la perspective de la mise en œuvre des orientations contenues dans le rapport de mars 2006 (notamment, l'orientation B2, adoptée par le CNEC le 8 juillet 2006), le rôle de cette cellule est d'accompagner de manière régulière, le SGEC dans sa mission d'animation et de coordination pour l'apprentissage.

Les travaux de la cellule ont permis d'organiser le réseau des coordinateurs régionaux de l'apprentissage, ouvrir un site Internet et préparer une journée nationale prévue en mars 2009.

La cellule apprentissage a aussi alimenté les travaux de la Commission Avenir de l'enseignement professionnel.

La commission Avenir de l'enseignement professionnel

La mission ETP de FORMIRIS a participé aux travaux de la commission Avenir de l'enseignement professionnel³⁰.

Cette commission a notamment travaillé sur l'évolution du métier d'enseignant et a produit un rapport sur les pratiques innovantes en matière de valorisation de l'enseignement professionnel et technologique.

²⁹ La cellule nationale Apprentissage du SGEC est composée de directeurs de CFA, de représentants du Syndicat national des chefs d'établissement de l'Enseignement libre (SNCEEL), de l'UNETP, du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), d'Au service de la profession (ASP), de la Fondation d'Auteuil et de la mission ETP de FORMIRIS.

³⁰ Cette commission est composée de représentants de Formation FEP-CFDT ; Centre de formation en alternance (CERFAL); des associations des parents d'élèves de l'Enseignement catholique (APEL) ; UNETP ; Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique (SPELC) ; ASP ; CNEAP ; Union des réseaux congréganistes de l'Enseignement catholique (URCEC) ; SNEC CFTC ; Maison d'insertion des jeunes de l'Enseignement catholique (MIJEC) ; Association nationale de psychologues de l'Enseignement catholique (ANPEC); SYNADIC ; Bureau Directeurs Diocésains ; Institut supérieur des technologies de l'Enseignement catholique (ISUTEC) ; RENASUP ; la mission ETP de FORMIRIS.

La commission Orientation

La commission Orientation ³¹ a posé la problématique de l'orientation par rapport à l'évolution des formations professionnelles, problématique contextualisée par Xavier Darcos ³².

Elle a présenté ses préconisations au CNEC de juillet 2009. Toutes ont été adoptées et ont fait l'objet de la publication d'un Enseignement catholique actualités (ECA) spécial en septembre 2009, pour mise en œuvre dans les territoires en 2009-2010.

Autres participations aux départements et groupes de travail du SGEC

► La mission Veille de FORMIRIS coopère avec les services du SGEC pour renforcer la cohérence et la nécessaire articulation entre animation pédagogique et institutionnelle et formation.

► La mission Ecole de FORMIRIS participe à des groupes de travail du SGEC :

- Groupe de pilotage enseignement et éducation (GPE).
- Groupe et journées d'étude Petite enfance³³.
- Projet Ecoles Numériques Rurales (ENR), à travers une collaboration pour soutenir les écoles retenues par des dispositifs de formation et une participation aux journées d'étude « Culture numérique, tout est affaire de distance » ;
- Groupe de travail sur les Commissions diocésaines de concertation de la formation.

Ces participations permettent à FORMIRIS de comprendre la politique du SGEC, d'en mesurer les enjeux pour la formation et de jouer son rôle au sein de l'Enseignement catholique. Ce sont autant d'occasions pour donner une visibilité aux actions de FORMIRIS et sensibiliser les partenaires à la formation et à son fonctionnement.

► Liens avec d'autres acteurs de l'Enseignement catholique

Après être passé du statut d'animateur-formateur à celui de chargé de mission, le conseil d'administration de l'Association nationale des chargés de mission de l'Enseignement catholique (ANCM) a souhaité rencontrer FORMIRIS. Une réflexion a été engagée sur la place du chargé de mission dans la formation avec en particulier les questions de l'établissement formateur et du conseil en formation.

Collaboration avec le service information et communication

► ECA

Plusieurs salariés de FORMIRIS contribuent à la rédaction de différentes rubriques du magazine : « Actus/Enseignement catholique », « Actus/éducation », « Réflexion », « Livres », « Jeunesse / Multimédia ».

Les documentalistes ont aussi la responsabilité de la rubrique « A la une des revues de l'Enseignement catholique »³⁴.

³¹ Composition de la commission Orientation: Association nationale de psychologues de l'Enseignement catholique (ANPEC), MIJEC, RENASUP, SPELC, APEL, la mission ETP de FORMIRIS.

³² « La performance de notre système d'orientation est l'une des nouvelles frontières de notre système éducatif... L'orientation n'est pas seulement le fait d'aider l'élève à choisir la filière qui correspond le mieux à ses goûts du moment ou à l'offre disponible. C'est surtout le mettre en contact avec ceux qui sauront le guider par leur expérience et leur expertise et donner un sens ou une cohérence à son parcours scolaire. » 28/08/2007.

³³ Ce groupe, après avoir travaillé sur la scolarisation des enfants de 2 ans, s'oriente vers l'ouverture des jardins d'éveil et des classes hors contrat. Ces structures n'étant pas prises en charge par des enseignants sous contrat, FORMIRIS se désengage du travail, tout en restant en contact avec le SGEC pour suivre les évolutions et mesurer les impacts pour les enseignants de maternelle.

► Panorama de presse Enseignement catholique

Les documentalistes exercent une veille dans la presse généraliste pour repérer l'information diffusée sur l'Enseignement catholique.

III-3 SOLFEGE

Organisation de la fonction SOLFEGE

SOLFEGE assure une fonction d'observation organisée en pôles d'activités :

- Le pôle EC-OL

- o définit un système de recueil des informations concernant les établissements, le personnel et les élèves,
- o assiste les observateurs académiques dans le recueil, la validation et l'exploitation des données,
- o assure la fiabilité et la sécurité des données.

- Le pôle SOLFEGE-Enseignants

- o assure la remontée et la validation des données des enseignants nécessaires à Eneris,
- o met à disposition de FORMIRIS les données statistiques nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des formations,
- o détermine par type de concours et par discipline le nombre de candidats,
- o répond aux demandes des membres de FORMIRIS.

- Le pôle SOLFEGE-Etablissements-Chefs d'établissement

- o assure les remontées et la validation des données établissements,
- o procède aux études sur les relations entre les départs en formation et le type, la taille, la localisation des établissements,
- o étudie l'évolution de la population scolaire pour en tirer des conséquences sur les besoins en formation,
- o met en relation l'évolution des différents modules élémentaires de la formation proposés aux élèves et les besoins en formation,
- o pourvoit aux études concernant les chefs d'établissement : départs en retraite, mobilité, besoins en formation...
- o assure le renouvellement des conventions via EC-OL.

Du pilotage de SOLFEGE au projet GABRIEL

Depuis octobre 2008, le Secrétaire général de l'Enseignement catholique a confié au Secrétaire général de FORMIRIS la coordination du nouveau comité de pilotage de SOLFEGE³⁵, en lien avec le Directeur des études et de la prospective du SGEC.

³⁴ Pour cette rubrique, les documentalistes rédigent des brèves après dépouillement et sélection dans les revues de l'Institution.

³⁵ Composition du comité de pilotage :

- président du comité de pilotage : secrétaire général de FORMIRIS,
- tutelle : SGEC,
- un représentant de la Fnogec,
- deux directeurs diocésains,
- un représentant du SNCEEL, du SYNADIC, du SYNADEC, de l'UNETP,
- un représentant de chacun des trois syndicats représentés précédemment au CNEC lors de la création de l'Observatoire,
- le responsable de la cellule SOLFEGE FORMIRIS,
- le représentant des observateurs académiques.

Ce nouveau pilotage répondait à un besoin d'adaptation aux évolutions techniques et à une volonté politique de travailler à une meilleure coordination des outils informatisés des différents organismes de l'Enseignement catholique.

Le travail s'est peu à peu structuré en associant les acteurs tant au niveau politique que technique et opérationnel. C'est ainsi que le responsable de la cellule nationale de SOLFÈGE et le responsable informatique de FORMIRIS ont apporté leur contribution.

Le 15 janvier 2010, les premières conclusions présentées à la commission permanente ont permis de proposer un plan d'ensemble et une stratégie plus globale que celle prévue initialement. Il s'agit d'élaborer un projet de **nouvelle organisation des bases de données et systèmes d'information dans l'Enseignement catholique, dénommé GABRIEL**.

Ce projet a été présenté au Conseil fédéral de FORMIRIS le 1^{er} avril 2010. Celui-ci s'est déclaré favorable sur le principe de poursuite du projet sous réserve de l'étude ultérieure des incidences, en particulier sur le financement.